

**Le Cirque naturel de l'Essonne**  
Lisses – Villabé – Corbeil-Essonnes (91)

Synthèse historique  
Recueil de témoignages  
Identification des ressources patrimoniales

**Philippe VIETTE / IN SITU**  
Bureau d'études en ingénierie  
et communication du Patrimoine

2, rue Jules Ferry  
91660 MEREVILLE  
Tél. 01 64 95 09 02

# Table des matières

---

<b>1. Synthèse historique</b>	
1.1. Introduction.....	3
1.2. Les données archéologiques.....	4
1.3. L'apport de la toponymie.....	6
1.4. Les données bibliographiques	
1.4.1. 1 <sup>er</sup> s. av. JC. La conquête de Lutèce par Labiénus.....	7
1.4.2. Le haut Moyen-Age.....	10
1.4.3. L'extension du vignoble de la région parisienne.....	10
1.4.4. Les causes de la disparition du vignoble parisien.....	14
1.4.5. Les autres occupations agricoles.....	16
1.5. L'apport des archives	
1.5.1. Villabé.....	16
1.5.2. Lisses.....	19
<b>2. Géomorphologie et paysage</b>	
2.1. Généralités sur les méandres fluviaux.....	23
2.2. Originalité du Cirque de l'Essonne.....	24
<b>3. Cartographie des ressources patrimoniales</b>	
3.1. Patrimoine historique : le vignoble du Cirque de l'Essonne	
3.1.1. Cartographie du vignoble au maximum supposé de son extension (fin XVIII <sup>e</sup> s.).....	25
3.1.2. Cartographie de la vigne dans le cirque de l'Essonne.....	26
3.2. Le patrimoine paysager	
3.2.1. Zone d'intérêt géomorphologique.....	27
3.2.2. Lieux belvédère et lecture de paysage.....	28
<b>4. Conclusion.....</b>	<b>32</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>33</b>
<b>Annexes</b>	
Annexe I : Cépages employés dans le vignoble du cirque de l'Essonne	
Annexe II : Articles de presse relatifs à la Lutèce gauloise	
Annexe III : Iconographie	
Annexe IV : Documents d'archives relatifs au « Cirque de l'Essonne »	
Annexe V : Carte toponymique	
Annexe VI : Note relative aux fresques signalées dans un maison située sur le chemin des Bas-Cornus.	
Annexe VII : Bibliographie	
Annexe VIII : Liste des personnes et organismes ressources	
Annexe XIX : 2 compacts-discs audio d'archives sonores	

## 1. Synthèse historique

### 1.1. Introduction

Le Cirque de l'Essonne est un espace naturel mais aussi agricole inséré entre l'autoroute A6 à l'ouest, les agglomérations de Corbeil-Essonnes et de la communauté urbaine d'Évry au nord et à l'est, et le village de Villabé et l'alignement caractéristique des anciennes cités Darblay, au Sud. Le site apparaît comme un vaste amphithéâtre naturel formé par les coteaux qui dominant la rive droite de l'Essonne, à peu de distance en amont de sa confluence avec la Seine. Le paysage du Cirque de l'Essonne a pour origine l'établissement d'un méandre lors de l'enfoncement de la rivière Essonne au cours du Quaternaire. Au cours des périodes historiques, les coteaux sur la rive externe de la courbe hydrographique ont surtout été le support d'un vaste vignoble et de vergers dont il subsiste quelques vestiges. Au cours des années 1960, le Cirque a fait l'objet d'une procédure de préemption foncière. La plupart des terrains ont été acquis par l'État dans une perspective de développement urbain. Par la suite, aucun projet ne s'étant engagé, l'espace a été partiellement abandonné de ses précédents usages agricoles. Une dynamique naturelle caractérisée par l'enfrichement des terres s'est instaurée sur l'espace devenu vacant, en particulier sur le coteau, tandis que les fonds tourbeux sont « mités » par des jardins et des cabanons. La plaine au pied du coteau, sur les communes de Lisses et de Villabé est, pour l'heure, toujours occupée par l'espace agricole.

La présente étude vise à réaliser le diagnostic culturel de ce lieu en précisant son histoire, ses occupations successives, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque moderne, et à mettre en évidence les éléments à valeur patrimoniale susceptibles d'être pris en compte lors de la réhabilitation du site dans le cadre de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensible mise en place par le Conseil général de l'Essonne en partenariat avec les collectivités locales concernées. Nous avons fait l'inventaire de ces ressources qui, principalement, ont une valeur historique et ethnologique. Nous avons aussi pris en compte l'intérêt paysager et son originalité sur le plan géomorphologique.

L'enquête historique a été effectuée en se fondant sur une recherche bibliographique et sur l'étude d'archives, d'une part, et sur des entretiens réalisés auprès de personnes-ressources, d'autre part. Au cours de l'enquête, plusieurs thèmes se sont progressivement dégagés. Le plus marquant, car le souvent évoqué et le plus persistant du point de vue historique, est celui relatif à la vigne ; plusieurs chapitres y sont consacrés. Nous avons constaté chez la plupart des interlocuteurs, tous témoins du passé du Cirque de l'Essonne avant sa déprise dans les années 1960, un fort attachement à ce territoire ainsi qu'un sentiment d'inquiétude quant à son devenir. Les témoignages sont variés par leur contenu et leur expression et ceux-ci représentent souvent la marque d'histoires familiales laborieuses qui reflètent l'évolution de notre société. La retranscription littéraire aurait réduit la force de ces témoignages, c'est pourquoi nous avons

délibérément choisi de les livrer en annexe sous la forme d'une archive sonore. Les enregistrements ont toutefois subi un montage justifié par le respect de la chronologie historique ainsi qu'un nécessaire « nettoyage » des temps morts dans le but de condenser la durée des plages.

## 1.2. Les données archéologiques

La valeur archéologique du site devant être prise en compte dans les éventuels projet de mise en valeur, nous avons donc consulté le Service départemental de l'Archéologie qui dépend du Service du Patrimoine culturel auprès du Conseil général de l'Essonne. Le but a été d'identifier les sites certains ou probables qui ont été inventoriés sur la zone de l'étude. Les informations suivantes nous ont ainsi été communiquées :

« Situé à la confluence de l'Essonne et de la Seine, le Cirque de l'Essonne est dans un environnement archéologique sensible même si, à ce jour, très peu de sites ont été véritablement reconnus dans son emprise. En effet, la carte de localisation des sites archéologiques (fig. 1) ne préjuge pas de l'existence de sites non répertoriés à ce jour.

Le plateau, à cet endroit, domine les vallées de l'Essonne et de la Seine et représente donc un emplacement privilégié pour les installations humaines. La présence de gués permettant la traversée de la Seine, favorisait aussi ces implantations et ce, dès l'époque préhistorique. Ainsi, à Corbeil-Essonnes, aux Tarterêts, non loin d'un gué, un important gisement paléolithique contemporain de celui d'Étiolles a été fouillé dans les années 1970. Si les installations humaines les plus anciennes se sont surtout fossilisées dans les fonds de vallées, les périodes plus récentes (protohistorique, gallo-romaine et médiévale) ont occupé plus largement l'espace et se sont étendues sur les plateaux. Les diagnostics archéologiques menés en ce moment dans ce secteur de l'Essonne (à Lisses) précisent le mode d'occupation de ce terroir : de nombreux sites sont en train d'être mis au jour (établissements protohistorique et gallo-romain, du Moyen Age précoce...). La présence d'axes de communications, autre que fluviales, ont aussi fixé les installations : à l'époque gallo-romaine, deux voies sont attestées : la voie Paris-Sens par la rive gauche de la Seine (dont le tracé exact est imprécis mais qui pourrait suivre celui de la nationale 7) et la voie Limours-Corbeil dont le tracé est plus lisible (limites communales, de parcelles...) ».

En conclusion, un seul site inclus dans le site d'étude figure à l'inventaire général du patrimoine archéologique sous la référence 340-H12 correspondant à un site médiéval probable dit « *Fief et pressoir de Bocornu* ». Ce site n'a pas fait l'objet de fouille. Son état actuel est inconnu. Nous disposons de peu d'information sur ce fief médiéval. L'emplacement de ce site, bien qu'imprécis, est centré sur le lieu-dit « Les Bouts-Cornus » à Corbeil-Essonnes et Lisses (Fig. 1). On notera la filiation entre le vocable *Bocornu* et le toponyme actuel

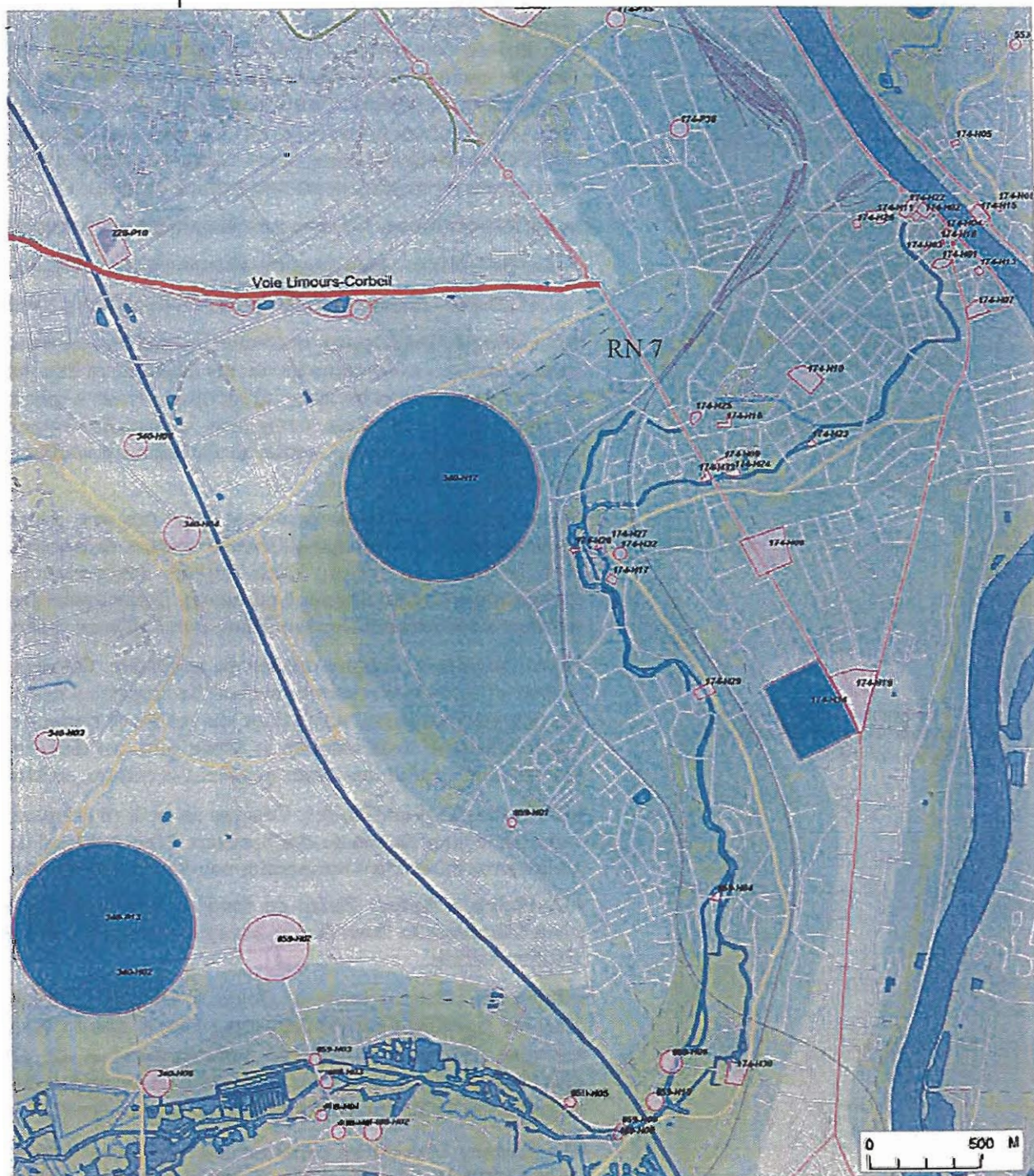
« Les Bouts Cornus ». D'autres sites archéologiques sont recensés en proche périphérie du Cirque de l'Essonne :

Corbeil-Essonnes

- 174-H17 : Chapelle de l'île de Vaux (Probable - Médiéval)
- 174-H28 : Moulins de Robinson et d'Angoulême (Médiéval / Moderne)

Villabé

- 659-H01 : Église Saint-Marcel et ses abords (Conservé - médiéval/Moderne)



Sources : IGN / BD TOPO 2000 - Direction de la culture / Service du patrimoine culturel  
Reproduction interdite



Cartographie : C. Cluzes

### 1.3. L'apport de la toponymie \*

Une carte de localisation des toponymes est fournie en annexe V du rapport.

1. Albert DAUZAT - La toponymie française. Payot, Paris, 1939.

1 bis. Stéphane GENDRON - L'origine des noms de lieux en France. Essai de toponymie, Édition Errance, Paris 2003.

2. Marcel LACHIVER - Dictionnaire du Monde rural. Paris, Lib. Arthème Fayard, 1997, p. 514)

3. Paul LEMOINE - Définition et grandes divisions de l'Île-de-France. 1<sup>ère</sup> partie: Topologie. Paris, Ed. du Muséum, 1937.

4. Olivier De SERRES - Théâtre d'agriculture et mesnage des champs, III, 6, 1600).

5. N. Benyamin et al.- Lisses. Mairie de Lisses, 1994.

\* La toponymie a été étudiée avec le concours de Pierre GERARD (CG 91 / Dir. Culture).

• Les Roches Saint-Jean : Origine médiévale. Se rapporte au coteau où apparaissent des escarpements rocheux et anciennes terres médiévales ayant appartenu à l'Ordre hospitalier de Saint-Jean-en-l'Île installé dans la Commanderie de Corbeil.

• Les Bouts-Cornus : Origine médiévale. S'accorde avec la présence en ce lieu d'une occupation médiévale, le « Fief et pressoir de Bocornu » (cf chapitre 1.2.), tenant son nom d'un *bo* (terme celtique), un bois et *cornu* dont l'interprétation est incertaine : un nom de famille (propriétaire du bois), ou un lieu où « le cornu », c'est-à-dire la représentation chrétienne d'un dieu gaulois, qui en a fait le diable, aurait eu un oratoire ; ou dériver d'un nom de famille latin, *Cornutius*. Cornu peut indiquer les cornouillers ou le coin (du bois) ou le bois en forme de pointe. On peut aussi associer le mot *Cornue* qui au XVI<sup>ème</sup> siècle est donné à une « benne ou cuve à vendanges »<sup>2</sup> : « *Nostre messenger s'accommodera de pressoir, cornues, tonneaux* »<sup>4</sup>.

• Les Hauts-Cornus : Comme précédemment, sur le haut du coteau ;

• Les Bas Cornus : idem que précédemment, sur le bas du coteau.

• Les Coudras : Se rapporte à la présence du coudrier (Noisetier).

• Les Bras de Fer : Origine incertaine. Le mot *bras*, en français du Moyen-âge peut désigner : le bras humain ou une mesure ; un brassard ; voire une force ou une valeur. Le verbe *braser* (du german, *brasa*) a trait au feu (brasier). Le *fer* (du latin *ferum*) évoque le forgeron, le maréchal-ferrant... Il pourrait alors s'agir d'un établissement médiéval d'artisanat travaillant le fer. Toponyme identique à Évry (91).

• Les Brateaux : Origine inconnue. Peut-être une expression de français régional, désignant un animal (*breton* = espèce de faucon) ou un château de bois (*brètesche*, de *britisca*). Cette dernière interprétation s'accorde avec la topographie formant un point culminant. *Brateau* peut aussi dériver du *Bras* décrit précédemment. Ces deux lieux sont d'ailleurs voisins.

• Les Longaines : Origine médiévale semblable. Orthographe : *Les Longues Gaines* sur certains documents anciens. Se rapporte à des parcelles longues et étroites très fréquentes sur le flanc du coteau et typique de la culture de la vigne. On peut aussi associer le terme *gain* qui dans le nord-ouest de la France est le produit des terres gagnées à la culture, au Moyen-âge.

• L'Écoute-s'il-pleut (Rû de) : Désigne un petit rû temporaire qui descendait autrefois le long du coteau des Brateaux. Nom habituel dans la région pour désigner un rû au cours temporaire voire un moulin sur un tel cours d'eau.

• La Plaine à Radot : Plaine au fond du Cirque de l'Essonne. Anciennes terres labourées du Sieur Radot, bourgeois et maître de Poste à Essonnes au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

• Robinson : Origine moderne. Selon A. Dauzat<sup>1</sup> : « *L'extension des grandes villes qui englobent d'anciens lieux-dits provoque dans les banlieues la création de nouveaux toponymes inspirés de particularités* ». A ce titre, le toponyme « Robinson » correspond généralement à une enseigne de cabaret (débit de vin) situé au XVIII<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> siècle en marge de la ville.

• La Justice : Lieu-dit au carrefour des anciennes routes de Corbeil et du Haut-de-Villabé<sup>4bis</sup>. Toponyme médiéval fréquent désignant le lieu où la Justice était rendue. Le plus souvent, un point élevé où s'élevait le gibet (« Fourches patibulaires »).

4 bis. N. BENYAMIN et al. - Lisses.  
Mairie de Lisses, 1994.

5. Jules CESAR - De Bellum Gallicum. Livre VII. Editions Arléa, Evreux, 1996.

6. Jules CESAR - Œuvres complètes. Paléo, 2000, 2 vol. : 1 - La guerre des gaules, II - Guerre civile, guerre d'Alexandre, d'Afrique et d'Espagne.

7. La gaule à l'arrivée de César. Quid 2004  
[www.quid.fr/2000/Q017000.htm](http://www.quid.fr/2000/Q017000.htm)

8. La révolte de Camulogène et la bataille de Lutèce (2004). Trésors de l'histoire, n° 202, juin-juillet 2004.



Fig. 2 - Labienus et ses troupes.

## 1.4. Les données bibliographiques

Les ouvrages relatant l'histoire des communes ne livrent pas explicitement d'informations détaillées sur le *Cirque de l'Essonne*. La monographie de Lisses par Noëlle Benyamin<sup>4bis</sup> ne l'aborde que partiellement en mentionnant l'existence au moyen-âge d'un gibet au lieu-dit « La justice ». Les mentions sont rares et n'apportent pas de faits marquants, sauf celui relatif à la conquête romaine qui situait dans les marais proche de l'embouchure de l'Essonne, la retraite des légions romaines lors de l'épisode de la « Bataille de Lutèce ». L'essentiel des données bibliographiques pouvant être rattachées au Cirque de l'Essonne se rapporte à l'histoire de la vigne et du vin qui a joué un rôle important sur le site à partir du bas Moyen-âge et jusqu'à l'époque moderne.

### 1.4.1. 1<sup>er</sup> siècle av. JC : La conquête de Lutèce par Labienus.

L'épisode de l'avancée des légions romaines vers Lutèce, est cité par Jules César dans ses Commentaires<sup>5,6</sup>. Les faits se sont déroulés en 52 avant JC, en préambule à la capitulation des forces gauloises dont l'issue fût la reddition de Vercingétorix à Alésia (fin septembre 52).

César envahit la gaule en 57 av JC<sup>7</sup>. Jusqu'en 52 av JC, l'existence des troupes romaines est sérieusement malmenée en raison de nombreux soulèvements. Ces révoltes sont toutes écrasées par César, ses lieutenants et ses légions. Les tribus celtes se soumettent finalement les unes après les autres. Vercingétorix, chef arverne, est le dernier à se rebeller contre les romains. Il réussit progressivement à associer à sa révolte d'autres tribus, jusqu'à soulever toute la Gaule en Mai 52, en organisant l'insurrection générale. Début juin, Jules César assiège Vercingétorix à Gergovie (Puy de dôme) où les Arvernes sont retranchés sur un plateau élevé. Après plusieurs tentatives infructueuses qui lui font subir une sévère défaite (700 romains sont tués dont 46 centurions), César doit faire retraite. Alors qu'il est en difficulté devant Gergovie, son principal Légat et 1<sup>er</sup> lieutenant en Gaule, Titus Labiénus, est chargé d'apaiser les *Sénon*s et les *Parisii*. Ce dernier part d'Avericum (Bourges) avec quatre légions et avance sur Lutèce, oppidum des *Parisii* situé dans une île de la Seine. Il se trouve face à une coalition des *Parisii* avec d'autres peuples, aulerques et bellovaques, menée par le vieux chef aulerque Camulogène<sup>8</sup>. Celui-ci, pour barrer la route aux romains, s'établit en amont de Lutèce dans un marais. Jules César relate cet épisode dans le livre VII de la *Guerre des Gaules* dont voici une version :

« 57. Tandis que ces événements se déroulent du côté de César, Labiénus, laissant à Agedincum, pour garder les bagages, les troupes de renfort qu'il venait de recevoir d'Italie part vers Lutèce avec quatre légions. C'est la ville des *Parisii*, située dans une île de la Seine. Quand l'ennemi sut qu'il approchait, d'importants contingents venus des cités voisines se rassemblèrent. On donne le commandement en chef à l'Aulerque Camulogène il était presque épuisé par l'âge, mais sa particulière

10. Henri HOUSSAYE - Le premier siège de Paris. An 52 avant l'ère chrétienne. p. 26, Paris, 1876.

11. Georges MICHEL - Corbeil et Essonnes, des origines à la fusion. Ed. Libération-Presses, 1976.

12. Napoléon III - La Vie de César, Paris, 1865.

13. Jules-Joseph QUICHERAT - Du lieu de Bataille entre Labienus et les Parisiens. Paris, 1852.



Fig. 3 - L'environnement naturel de Lutèce au 1er siècle av JC.  
(Source : paris.culture.fr).



Fig. 3 bis - Parcours de Labienus précédant la conquête de Lutèce selon Napoléon III.

connaissance de l'art militaire lui valut cet honneur. Ayant observé l'existence d'un marais continu qui déversait ses eaux dans la Seine et rendait l'accès de toute la région fort difficile, il s'y établit et entreprit de nous interdire le passage.

58. Labiénus commença par essayer de faire avancer des mantelets, de combler le marais avec des fascines et des matériaux de remblayage, enfin de construire une chaussée. Voyant que l'entreprise offrait trop de difficultés, il sortit sans bruit de son camp à la troisième veille et, reprenant le chemin qu'il avait suivi pour venir, arriva à Metlosédum [Melun]. C'est une ville des Sénons située dans une île de la Seine comme nous venons de dire qu'était Lutèce. Labiénus s'empare d'environ cinquante embarcations, les unit rapidement les unes aux autres et y jette des soldats. Grâce à la surprise et à la terreur des gens de la ville, dont un grand nombre d'habitants étaient partis pour la guerre, il se rend sans combat maître de la place. Il rétablit le pont que l'ennemi avait coupé les jours précédents, y fait passer son armée et fait route vers Lutèce en suivant le cours du fleuve. Les ennemis, informés par ceux qui s'étaient enfuis de Metlosédum, font incendier Lutèce et couper les ponts de cette ville ; de leur côté, ils quittent le marais et s'établissent sur la rive de la Seine, devant Lutèce et face au camp de Labiénus. »

Ce texte se prête à plusieurs lectures dont plusieurs interprétations ont été faites, en particulier, pour ce qui concerne la localisation du marais où Camulogène a barré le passage aux légions de Labiénus. Certains historiens ont évoqué la vallée de l'Essonne. Le plus célèbre d'entre-eux est Napoléon III qui, féru d'antiquité, soutint de ses propres deniers des recherches archéologiques relatives à la localisation des grands sièges comme Bibracte et Alésia. Avec l'aide de l'historien Victor Duruy, il rédigea une *Vie de César*<sup>12</sup> qui décrit le périple de Labiénus avec un passage dans les marais de l'Essonne. Hypothèse reprise par G. Michel (1976)<sup>11</sup> qui évoque les défenses gauloises établies « derrière les marais de l'Essonne qui, en cette saison s'étendaient jusqu'à la Seine, pour barrer le passage aux romains ». Parmi les détracteurs, citons : Jules-Joseph Quicherat (1852)<sup>13</sup> qui situait le marais dans la vallée de l'Orge et H. Houssaye (1876)<sup>10</sup> qui l'avait situé plus près de Lutèce, à l'embouchure de la Bièvre.

Selon l'hypothèse qui met en jeu les marais à l'embouchure de l'Essonne, les faits peuvent se résumer comme suit : Labienus quitte effectivement Avaricum pour progresser vers le nord et rallier Agedincum (Sens) où il laisse ses deux légions et en récupère deux autres de renfort venues d'Italie et laissés par César avec les bagages indispensables à toute armée en campagne. Il dépasse *Metlosedum* (Melun) et avance par la rive gauche de la Seine mais il est arrêté par les marais de l'Essonne où est retranché Camulogène et ses guerriers. Il tente de les franchir puis finit par renoncer devant cet obstacle et l'incertitude de l'issue d'une bataille dans ces conditions. Labienus se replie et s'empare de *Metlosedum*. Il y fait traverser la Seine par ses troupes et se dirige par la rive droite vers Lutèce où il parvient mais les parisiens ont détruit les ponts de bois. De son côté, Camulogène quitte alors le marais pour s'installer en bord de Seine et surveiller le



14. Jean-Pierre DUBOIS - La découverte d'une cité gauloise à Nanterre remet en cause la localisation de Lutèce sur l'île de la Cité. *Le Monde*, 27 février 2004

15. Ève ROGER - La Lutèce gauloise de Paris à Nanterre. *Nouvel Obs Mars 2004 semaine 1*

16. Jacques VARIN - Corbeil-Essonnes. Aux rendez-vous de l'histoire. *Messidor Ed.*, 1986.

17. Antide VIAND - «Nanterre était la cité la plus importante des Parisii» *La Recherche*, n° 375, mai 2004.

camp de Labienus sur l'autre rive. Déjouant la vigilance de son adversaire, Labienus longe la Seine avec une partie de ses légions et parvient à la franchir en profitant d'un orage nocturne. Les deux armées sont alors face à face sur la même rive [la Bataille est située sur le site actuel de Grenelle]. Le lendemain, surpris par cette manœuvre, Camulogène est écrasé et perd la vie sur le champ de bataille. L'oppidum de Lutèce est détruit. Sans s'attarder, Labienus retourne vers *Agedincum* (Sens) où est cantonnée son armée. Fin juin, Jules César le rejoint à Joigny (Yonne) et ensemble, ils font marche vers l'armée de Vercingétorix qui se laisse enfermer dans Alésia.

Cette interprétation reprise par de nombreux auteurs <sup>16</sup>, si elle est séduisante, n'en est pas moins aujourd'hui contestée <sup>14,15</sup>. De récentes découvertes archéologiques faite à Nanterre (avenue Jules Quentin) ont permis à l'archéologue Antide Viand <sup>17</sup> de situer la Lutèce gauloise, non pas dans l'actuelle île de la Cité, mais à Nanterre. La Lutèce romaine, celle des thermes de Cluny et des arènes, a bien été fondée à Paris, sur la rive gauche de la Seine, mais près d'un siècle plus tard. La situation des marais qui ont arrêtés Labienus pourrait bien ne pas être ceux de l'Essonne mais ceux qui environnaient l'île de la cité, plus proche de la Lutèce gauloise, mais rien n'est confirmé. Les deux hypothèses historiques restent plausibles.



Fig. 4 - Reconstitution de la Lutèce romaine sous le Haut-empire (Source : Paris.culture.fr)

#### 1.4.2. Le haut moyen-âge

L'occupation romaine fondée sur une colonisation pacifique, la *Pax Romana*, fut bénéfique pour la région avec l'établissement de routes, de ponts et d'établissements agricoles (*villae*). La vie s'organise autour des villages et de grands domaines fonciers. Cette civilisation florissante prend fin avec les invasions barbares de la fin du III<sup>ème</sup>

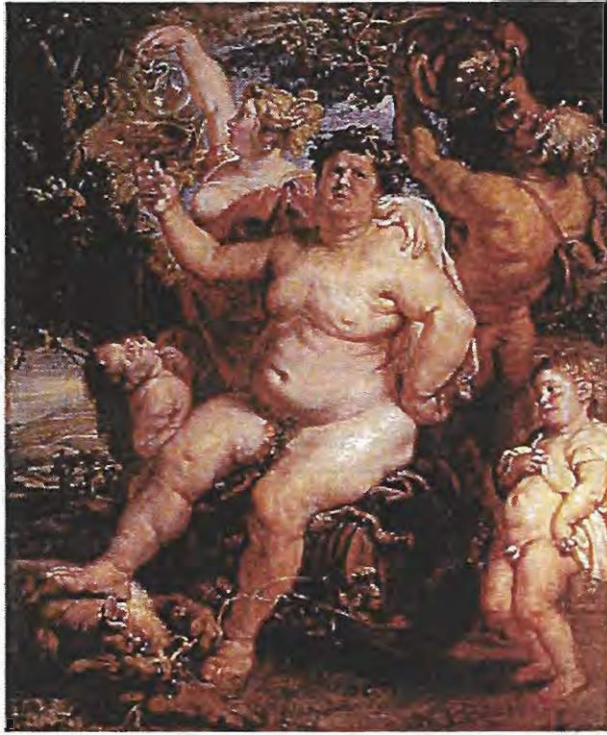


Fig. 5 - Bacchus par Rubens.

siècle qui vont mettre un terme à l'essor social et économique. Les campagnes étant pillées et ruinées, la population se réfugie dans les rares villes fortifiées et se laisse christianiser par les évangélistes disciples de Saint-Denis, de Saint-Yon qui prêche à Châtres (ancien nom d'Arpajon), de Saint Spire, évêque de Bayeux, dont les reliques furent transportées à Corbeil. Avec la conversion de Clovis, en 496, la christianisation prend un nouvel essor. A l'exemple de Paris, de grandes abbayes sont fondées à Dourdan, Étampes et Epinay-sous-Sénart en 637. Une deuxième vague d'invasion arrive avec les Normands qui s'installent à la fin du IX<sup>ème</sup> siècle à Rouen. Il pénètre la région parisienne en remontant la Seine, pillent et incendient tout sur leur passage. Les populations chassées de leurs terres doivent se mettre sous la protection de grands chefs qui, en échange de leur aide, s'approprient les terres. La féodalité s'instaure. Ainsi, Étampes, Corbeil, Dourdan, Arpajon et Montlhéry deviennent au X<sup>ème</sup> siècle les comtés de notre actuel département. Plusieurs châteaux forts et donjons sont édifiés tandis que les moines se

regroupent pour bâtir des établissements monastiques. Parmi les plus célèbres, l'abbaye bénédictine de la Trinité à Morigny, fondée en 1095. Ces centres monastiques vont être à l'origine de l'implantation de la vigne dans notre région. Comme bien d'autres, les coteaux du Cirque de l'Essonne vont être défrichés et plantés pour créer un important vignoble.

#### 1.4.3. L'extension du vignoble de la région parisienne

Selon certains auteurs, le vignoble était déjà important dans la région parisienne dès l'époque romaine. En 281 ap. JC, la tribu des *parisii* est autorisée par le pouvoir romain à planter la vigne pour honorer Bacchus (Fig.5). Toutefois, son importance dans notre région à cette époque n'est pas démontrée. La grande culture de la vigne par les romains concerne avant-tout la vallée du Rhône et de la Saône et ne semble pas avoir atteint la région. D'ailleurs, si celle-ci l'avait atteint, les invasions barbares de la seconde moitié du III<sup>ème</sup> siècle puis normandes au VI<sup>ème</sup> siècle auraient dévasté le vignoble comme toutes les autres économies rurales. Les grands vignobles de l'Europe occidentale sont pour la plupart des créations médiévales<sup>18</sup>. C'est donc au moyen âge que la vigne va véritablement s'implanter en Île-de-France. Elle couvre certains coteaux bien exposés déjà à l'époque carolingienne, mais c'est l'expansion monastique qui va stimuler sa culture. Au X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles, l'essor des monastères joue en effet

18. Alain GEORGES - Les vignobles de l'Abbaye des Vaux-de-Cernay. *Mém. Féd. Soc. Hist. Arch. De l'Île-de-Fr.*, t. 35, 1984.

19. Hist. Adm., Econ. et Financière de l'Abbaye de Saint-Denis, Paris, 1935.

20. Roger DION - Histoire de la Vigne et du vin en France des origines au XIX<sup>e</sup> siècle. Ed. Flammarion, 1959, rééd. 1977.

21. Simone LEFEVRE - Les contrats de plantation et l'extension du vignoble en Île-de-France. Mém. Féd. Soc. Hist. Arch. De l'Île-de-Fr., t. 35, 1984.

22. Thierry PECOUT - Dans les celliers des Monastères, Historia théma. N° 73, sept-Oct. 2001.

un rôle prépondérant dans l'extension de la viticulture qui s'accroît avec l'établissement de centres religieux de plus en plus nombreux<sup>20</sup>. Toutes les abbayes parisiennes se constituent des vignobles dans la région. Ainsi, l'Abbaye de Saint-Denis fait replanter la vigne autour du Prieuré Notre-dame des Champs à Essonnes et se procure d'autres terres couvertes de vignes<sup>19</sup>. D'autres, comme celles de Hyères (Yerres), du Chapitre Notre-Dame, de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que les cisterciens des Vaux de Cernay possèdent aussi des vignobles dans la contrée. Le Cartulaire de l'Abbaye d'Hyères daté de 1142 cite pour la première fois *Villa Abbatis* (Villabé) et mentionne la culture de la vigne par les moines de Saint-Marcel-Lez-Paris. L'entretien des vignes requiert une main-d'œuvre que les religieux ne peuvent assumer seuls. C'est pourquoi ils s'associent fréquemment le service de laïcs<sup>21</sup>. La bonne réputation des vins produits est certaine et ceux-ci s'exportent en France comme à l'étranger. Outre qu'il est indispensable pour la célébration de la messe, l'usage du vin est très important par les moines, leurs serviteurs et leurs hôtes. La règle de Saint Benoît accorde en effet aux moines une *hémine* de vin par jour, environ 27 centilitres. Cela peut paraître peu, mais les travaux de force ou la maladie autorisent une ration supplémentaire ! Le vin est aussi prescrit par les médecins du Moyen-âge. Outre la consommation monastique, les excédents sont vendus et participent aux ressources des abbayes. Les évêques favorisent donc la culture commerciale destinée à des marchés urbains sur lesquels ils prélèvent nombre de droits, comme les *tonlieux*<sup>22</sup>. La viticulture tend de plus en plus à se développer comme source de profits. L'Île-de-France porte

au moyen-âge le plus vaste vignoble du royaume et l'un des plus étendus de l'Europe occidentale. La vigne est principalement cultivée près des axes fluviaux pour faciliter son commerce, à l'exemple de l'abbaye de Saint-Germain des Prés qui dispose de vignobles au sud de Paris, le long de la Seine, à Morsang et au Coudray, ainsi que sur ses affluents. Le vignoble des environs de Paris produit le « vin français » composé de cépages nobles

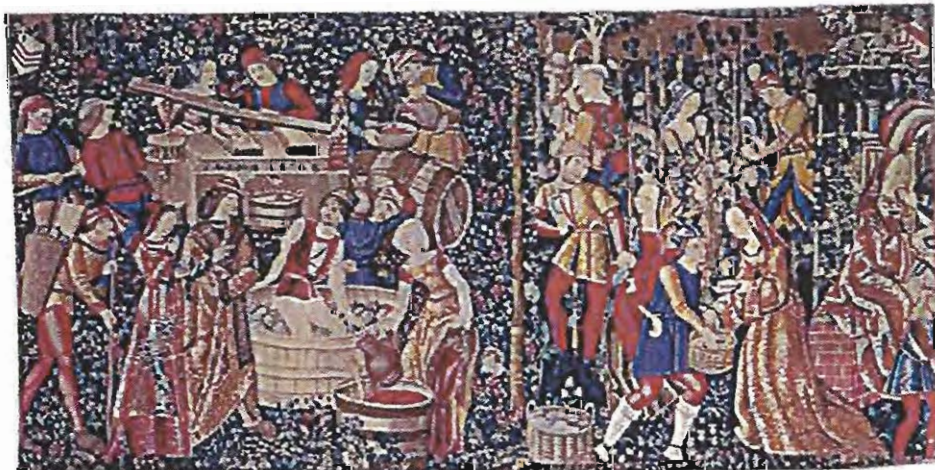


Fig. 6 - Vendanges médiévales.  
Tapisserie Musée national du  
Moyen-âge.

priviliégiant la qualité. L'expression « *vinum francigenum* » apparaît vers 1175. Le pays de France, au moyen-âge, est très éloigné du sens actuel. Ses limites sont d'ailleurs évoquées dans une ordonnance de février 1416 relative à la mesure des vins : « *Et pour savoir la différence des vins françois et du pays de Bourgogne, toutes manières de vins qui seront creus au dessus du pont de Sens, tant ceulx du pays pais de Beaunois et d'ailleurs en icelles parties, et qui vendront par la rivière d'Yonne, seront appelléz vins de Bourgogne, et se jaugeront à la jauge de Bourgogne ; et pareillement toutes manières de vins qui seront creus au dessoubz dudit pont de Sens, en venant aval l'eaue, et aussi les vins des creuz de Seine, la vieille Marne et d'ailleurs ès parties d'environ, et pareillement du creu d'environ Paris et au dessoubz en allant aval l'eaue, et de la rivière d'Oyse et des parties d'environ seront appelez vins françois et se jaugeront à jauge* »

23. Académie des sciences morales et politiques - Ordonnances des rois de France. Règne de François 1<sup>er</sup>. Paris, t. 1, 1902.

24. Michel BILLARD - Essonne, Terre royale. Le jardin des capétiens. Ed. Soleil natal, 1988.

25. Gilbert GARRIER - Histoire sociale et culturelle du Vin. Larousse, 1998

26. Pierre THIBAUT - Les parisiens et le vin à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Mém. Féd. Soc. Hist. Arch. De l'Ile-de-Fr., t. 35, 1984.

*française et non autrement [...] »<sup>23</sup>. Le vin français est donc exclusivement produit dans les vallées de la moyenne Seine et de ses affluents, autour de Paris. L'expression « vin français », dans son sens médiéval, restera en usage jusqu'à la Révolution.*

Au temps des capétiens, le *vin de France* est essentiellement un vin blanc sec ou « *vin de fromentel* » élaboré avec le Pinot noir ou « Fromenteau ». A partir du XI<sup>ème</sup> siècle, apparaissent des vins rouges : « *vin moreillons* » issus du cépage *Morillon*, une variété de pinot noir précoce, et « *vin de gros noir* » issu du cépage gouais. En Île-de-France, c'est le vin blanc tiré du fromenteau qui est le plus prisé et digne des tables seigneuriales. Sous Philippe Auguste, un vignoble « royal » est d'ailleurs cultivé à Étampes, la « *Vigne du Roi* », ce qui confirme la notoriété des vins de la région parisienne : Ce « *vignoble de fond de vallée était important [...]. Récolté sur les coteaux étampois, le vin était ensuite stocké dans des caves spacieuses [...]. Cultivé par le roi lui-même, ce vin étampois plaisait.* »<sup>24</sup>. Le Meslier et le Gamay sont aussi des cépages usités au cours du Moyen-âge. Si jusqu'alors le vin reste l'hôte des tables aisées, à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle, son usage se répand dans toutes les catégories sociales. La qualité va se dégrader du fait d'une consommation de masse liée à la démographie grandissante. Le vignoble privilégie dès lors la quantité au mépris de la qualité avec des cépages de moindre qualité à fort rendement tel le *Gouais*<sup>26</sup>. A cette époque, le marché du vin est le privilège des bourgeois en vertu d'un édit appliqué depuis Philippe Auguste de 1192. Entre 1350 et 1450, ce sont 400.000 hl / an de vin qui entrent dans Paris<sup>25</sup>.



Fig. 7 - Cabaret au XVI<sup>e</sup> s.  
Bibliothèque nationale.

La guerre de Cent ans va causer la ruine des campagnes. Le vignoble de la région parisienne ne sera pas épargné. A l'issue de cette période néfaste, il est recomposé. La vigne n'est plus l'apanage des abbayes ; les grands seigneurs propriétaires et les bourgeois s'en emparent. Paris, forte de 150.000 habitants, est sans doute la ville la plus peuplée d'Europe. C'est un foyer économique de premier ordre dont l'approvisionnement des denrées périssables doit se faire en périphérie pour réduire le temps et le coût du transport. Les grands vignobles se développent toujours près des axes fluviaux, permettant l'acheminement par voie d'eau des produits vers Paris et

du plus noble d'entre-eux : le vin, denrée assez périssable qui doit se consommer dans l'année. La Juine et l'Essonne sont parfaitement navigables et permettent le transport des barriques de vin comme le mentionne un procès-verbal de visite du Port d'Étampes, daté de 1560, et relaté par J. Bourgeois : « *La charge accoutumée des bateaux qui descendaient la Juine était de 32 poinçons de vin ou 12 muids de blé.* ». Ces bateaux plats dont le tirant d'eau ne dépassait pas 60 à 70 cm, avaient une dimension de 8 m de long et de 3 m de large.

Un arrêt du Parlement de Paris du 14 août 1577 va restreindre le commerce du vin dans la capitale. Cet arrêt précise que les marchands de vin, cabaretiers et taverniers établis dans Paris intra-muros ne peuvent s'approvisionner à l'intérieur d'une zone de vingt lieux autour de la capitale. Cette zone est en fait un polygone dont les sommets sont Chartres, Mantes, Meulan, Clermont, Senlis, Compiègne, Meaux, Melun, Moret, Pithiviers et Étampes. Les vins

27. Marcel LACHIVER - La vigne et les vigneronns à l'ouest de Paris. *Thèse, Paris.*

28. Annuaire statistique et administratif du Département de Seine-et-Oise, *Paris, 1838* - A.D.91 REV.100 PC.

29. Annuaire statistique et administratif de Seine-et-Oise. *Paris, 1906* - A.D. 91 REV.100 PC.

30. Annuaire du département de Seine-et-Oise. *Versailles, Impr. Cerf, 1912* - A.D. 91 REV 100.

30'. Marc Carrière - Cirque de l'Essonne. Diagnostic écologique et proposition de gestion. CG91. D.ENV., 2003.

d'Île-de-France dont ceux issus du vignoble des coteaux de l'Essonne sont donc exclus, mais les vigneronns restent libres de faire entrer leurs vins dans Paris pour les vendre eux-mêmes. Cette mesure ne les exonère pas des lourdes taxes d'octroi, jusqu'à 120 % du prix du vin, qui frappent son marché. Ce commerce est donc surtout local ou sert à l'approvisionnement des cabaretiers de plus en plus nombreux à s'installer à la « barrière » de Paris, au-delà des places d'octroi. Au XVIIIème siècle, le vignoble francilien couvre environ 40.000 hectares. La région parisienne est la première région viticole de France. Dans un témoignage daté de 1754, un abbé décrivait le secteur ainsi (comm. pers. in Marc Carrière, 2003<sup>30'</sup>): « *Les coteaux de la rivière Essonne sont couverts de vignobles, alors que les prairies se perdent dans le lointain* ». Sous la révolution, les départements de Seine-et-Oise et de la Seine sont couverts par 25.000 hectares de vignes dont 15.000 en aval de Paris. C'est le maxima de l'extension<sup>27</sup>. En 1838, le département de Seine-et-Oise abrite 13.681 ha de vigne fournissant 506.767 hl de vin<sup>28</sup>. Aux XVIIIème et XIXème siècles, tous les terroirs de pente en périphérie de Corbeil et d'Essonne (les deux communes n'ont fusionnées qu'en 1956), s'ils ne sont pas défavorablement exposés, sont couverts par un vignoble important. Les cepss abondent sur les coteaux des Brateaux, des Linottes et des Brettes (Villabé), des Longaines, de Montauger et de Montblin (Lisses), à Roissy (Ormoys), au Pressoir-Prompt et aux Bas-Vignons (Corbeil-Essonne). Ces deux derniers toponymes sont éloquentss ! Plus au nord, le « Coteau des Vignes » à Athis-Mons était aussi un important vignoble. Dans le Cirque de l'Essonne, le vignoble occupe la partie du coteau la plus escarpée, depuis Villabé jusqu'à la route royale à Essonne. Si le relief convient mal à la grande agriculture, les terrains argilo-calcaires, bien drainés, et favorablement orientés sont eux propices à la viticulture. En rebord de plateau, les parcelles moins pentues sont réservées comme terres labourables ou sont couvertes d'arbres fruitiers. Les pruniers, les cerisiers et surtout les pêchers, la « fameuse » pêche des vignes, composent les vergers. Les pommes sont récoltées pour la fabrication du cidre. En contrebas, entre le pied du coteau et le marais, ce sont encore des champs labourés : la *Plaine à Radot*, du nom de son propriétaire Maître de Postes à Essonne. Enfin, près de la rivière Essonne, à la *Petite Nacelle* et à *Robinson*, les terrains tourbeux servent au maraichage.

A la fin du XIXème siècle, le *Morillon noir* ou *Meunier*, le *Morillon blanc*, le *Franc noir* et le *Franc blanc*, le *Gros noir* et le *Gros blanc de Bourgogne*, le *Muscadet*, le *Gois* (ou *Gouais*), le *Noir d'Espagne* sont les cépages communément utilisés pour l'élaboration du vin dans le département de Seine-et-Oise<sup>29</sup>. Au cours du XXème siècle, le vignoble du Cirque de l'Essonne sera constitué principalement de *Gaillard* et de *Baco*, une variété de merlot teinturier. D'autres variétés participent parfois à l'élaboration du vin de pays comme le *Noah*, globuleux et très sucré, qui fût interdit en 1935 car il produisait un vin éthéré. Une petite partie du coteau est cultivée en pépinière : Louis Desassis, Vigneron et maire de Villabé, produit des plants greffés pour la viticulture dont il fait la publicité dans l'Annuaire du département de Seine-et-Oise de 1912<sup>30</sup>. Le *Chasselas de Fontainebleau* fait aussi son apparition, en treille, pour la production de raisin de table.

31. Annuaire statistique et  
 administratif du département de  
 Seine-et-oise, Paris, 1838 - A.D.  
 91 REV.100 PC

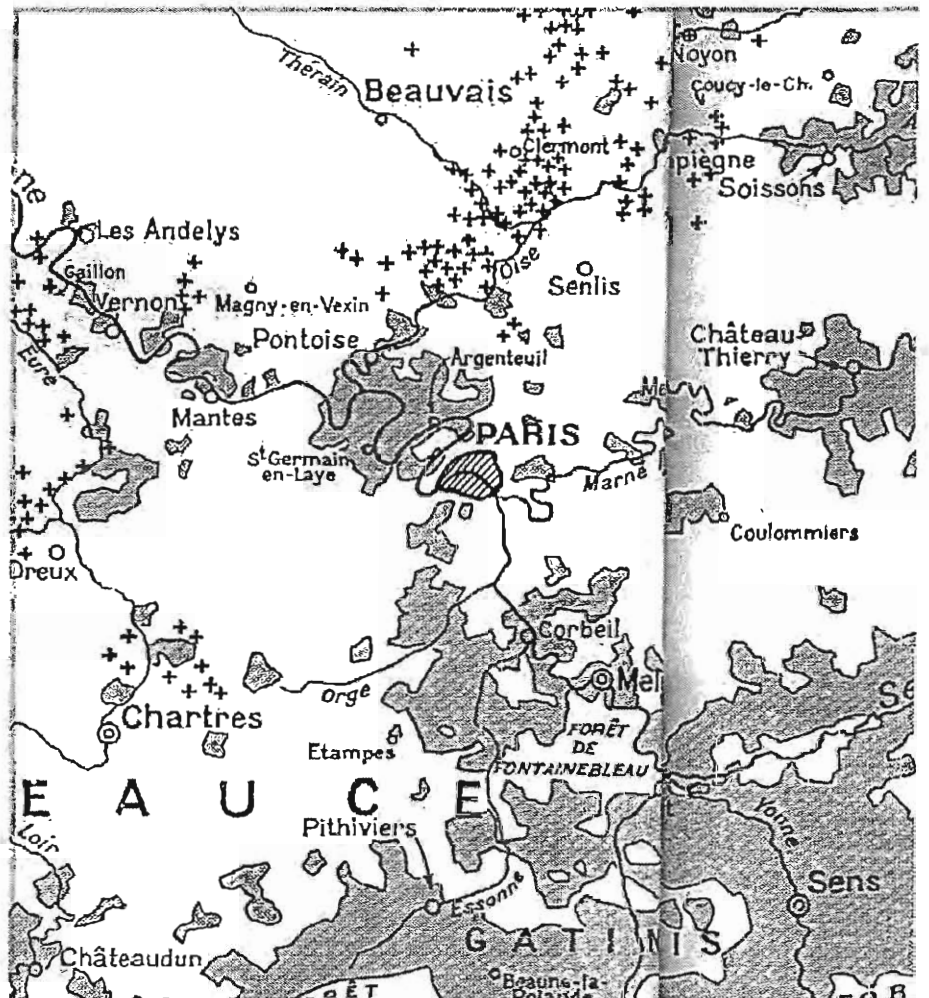


Fig. 8 - Extension du vignoble en 1953 en Île-de-France (grisé) et autres lieux en vignes sous le 1<sup>er</sup> Empire (croix). Extr. Roger DION : Histoire de la vigne et du vin en France, 1959, rééd. 1977.

#### 1.4.4. Les causes de la disparition du vignoble parisien

La restructuration des routes royales au XVII<sup>ème</sup> et au XVIII<sup>ème</sup> siècles ainsi que la construction de canaux de jonction va entraîner l'amélioration du transport des marchandises vers la capitale. Le canal de Briare, par exemple, va favoriser l'acheminement des vins de Bourgogne. Ces vins produits sous des climats plus favorables vont parvenir progressivement en Île-de-France dans des conditions avantageuses qui concurrencent les vins locaux élaborés sous un climat plus exigeant et dont la qualité fluctue d'une année sur l'autre. La prépondérance du « Vin de Paris » va progressivement décliner. Le goût va aussi évoluer : les vins du sud sont plus forts en alcool, plus charpentés et se conservent aussi plus longtemps. Ils s'opposent au vin parisien qui est léger, qu'on dit « *ginguet* »\*, dont le taux d'alcool atteint rarement 10°. En effet, un des traits de la viticulture en Île-de-France est la variabilité de la qualité du vin résultant de la fluctuation des récoltes, de 1 à 10 en proportion (cf chapitre 1.5.2, fig. 10). Malgré l'amendement des sols, le rendement est généralement assez modeste avec 30 à 60 hl /ha. En 1838, le département de Seine-et-oise compte 13.681 ha de vignes produisant 506.767 hl de vin<sup>31</sup>. La détérioration de la viticulture parisienne va se poursuivre avec l'arrivée du chemin

\* *Guinguet* : En 1555, dans la région parisienne, la récolte catastrophique produit un vin vert très aigre que le peuple de Paris qualifie de *ginguet* signifiant « un peu court » d'où dérive *ginguette*, terme apparaissant un siècle plus tard et désignant un cabaret où se sert du vin à bas prix.

32. Martine TAPIERO – Les trésors méconnus de l'Île-de-France. *Historia théma*. N° 73, sept-Oct 2001.

33. Monographie d'instituteur de la commune d'Angerville, 1899. *Arch. Départ.* 91

34. J. DEFRESNE et M. LACHIVER - La vigne à Argenteuil dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. *Mém. Féd. Soc. Hist. Arch. De l'Île-de-Fr.*, t. 35, 1984.

35. Marcel LACHIVER - Vin, vignes, vigneron en région parisienne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. *Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, 1982.

36. Marcel LACHIVER - Par les champs et par les vignes. Paris, Librairie Arthème Fayard, 1998, 358 p.

de fer. Si la ligne Paris-Corbeil, une des premières de France à être mise en service en 1840, peut avoir contribué dans un premier temps à la diffusion du vin local jusqu'à Paris ; son extension vers Montargis en 1865, va avoir un effet néfaste en permettant l'introduction en masse des vins du sud (Bourgogne, Pays de Loire, Languedoc...). D'autres calamités vont menacer le vignoble local au cours du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle : les aléas climatiques tout d'abord comme l'orage de grêle extraordinaire de 1759, la tristement célèbre « tornade » de 1788, la gelée dévastatrice de 1822 ou la grêle de 1859 (Villabé) mais aussi des maladies ravageant la vigne comme l'oïdium, le mildiou, les cochylis et le phylloxera. Vers 1900, après avoir détruit une grande partie du vignoble français, cette maladie s'attaque à la région parisienne dont la production atteignait 84.000 hl. Elle apparaît en 1881 en Brie et est repérée à Arpajon en 1893 par le professeur départemental d'agriculture. Les vignes y sont arrachées et remplacées par des cultures maraîchères. Le Conseil général décrète bientôt l'introduction de cépages américains, résistant à la maladie. « Quinze hectares de terres impropres à la culture des céréales ont été plantés en vigne : le terrain défoncé à la charrue à vapeur à une profondeur de 60 cm a reçu des cépages de Touraine greffés sur plants américains. Il promet aujourd'hui une récolte abondante d'un vin apprécié... »<sup>33</sup>. Le vignoble du Cirque de l'Essonne, s'il a subi parfois les attaques de l'oïdium et du mildiou (1885), semble avoir été épargné par ce fléau.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, beaucoup de vigneron vont se décourager en raison de la mévente des vins due à la surproduction des vins du Languedoc après les replantations de 1880-1890. A Villabé, de nombreux vigneron vont abandonner le labeur de la terre pour travailler à la papeterie d'Essonne devenu une grande entreprise industrielle sous l'impulsion de la famille Darblay. Ce n'est donc pas, comme on l'entend trop souvent, le phylloxera qui a détruit le vignoble parisien, mais les difficultés accumulées et liées principalement à l'afflux des vins du midi à bas prix (10 frs l'hectolitre) qui croulent sous la surproduction<sup>34</sup>. « La concurrence achevait ce que le phylloxera n'avait fait qu'entamer »<sup>35</sup>. La mutation industrielle et le développement du réseau ferré sur tout le territoire national va accentuer la ruine du vignoble. Dans ce contexte, celui du Cirque de l'Essonne va malgré tout résister au déclin généralisé même si la surface cultivée se réduit considérablement. La production commerciale cède peu à peu la place à une viticulture familiale dont la production est réservée à une consommation locale consommée par les habitants ainsi que dans les guinguettes du bord de l'Essonne (Mennecy, Lisses...). Quelques vigneron poursuivent toutefois la commercialisation d'un vin rouge dénommé *Piccolo*. Ce petit vin de table semblait ne pas jouir d'une très bonne réputation. Ainsi dit-on encore d'un mauvais vin : *quel piccolo !* mais sa réputation ne devait pas être si désastreuse puisqu'un bistrot faisant face à la gare de Lyon portait, jusqu'en 1960, une enseigne « Au Piccolo de Villabé » ! (R. Forlivesi, comm. perso.). La « rue du Piccolo » à Villabé maintient le souvenir de ce vin local.



Fig. 9 bis – Pêches de vignes sur le coteau des Longaines.

#### 1.4.5. Les autres occupations agricoles

Si l'essentiel du coteau est couvert par la vigne jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, d'autres cultures sont pratiquées sur le plateau ou en fond de vallée. Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, le plateau des Brateaux est livré à une agriculture d'openfield régi par l'assolement triennal : Cette technique instaurée à partir du XI<sup>ème</sup> siècle en Europe permet en outre l'introduction de légumineuses (pois, fèves, lentilles...) dont les fanes constituent un excellent engrais. Les champs sont sans doute parcourus, après récolte, par des troupeaux d'ovins. Les cultures sont principalement céréalières. C'est au début du XIX<sup>ème</sup> siècle que la culture de la betterave sucrière va être introduite, suite au *blocus continental* instauré en 1806 par Napoléon I<sup>er</sup> pour répondre à l'embargo imposé par les armées britanniques sur les ports français. Pour compenser la soudaine pénurie de sucre de canne, l'empereur décide de soutenir activement la production de betteraves sucrières. Cette culture va s'étendre et surtout s'industrialiser dans notre région, à partir de 1850, sous l'impulsion d'Armand Decauville qui installera une distillerie dans sa ferme du Bois Briard à Courcouronnes.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, sur la commune de Lisses, quelques parcelles en rebord du plateau, mais aussi sur le coteau, sont plantées d'arbres fruitiers. Les vergers ont pu probablement s'étendre sur les parcelles où la vigne avait été arrachée suite à la crise du vignoble francilien. Les pommiers forment la plus grande part des vergers pour servir à la fabrication de cidre. Les pruniers livrent des fruits qui avec d'autres fournissent une bonne eau-de-vie (témoignage de M. Maintenant in Archives sonores). Les petites pêches de vignes sont récoltées dans l'emprise et aux abords du vignoble (Fig. 9 bis).

Des prairies grasses favorables au pâturage des bovins ont occupé le fond de vallée, comme l'indique un témoignage de 1754 déjà cité : « *Les coteaux de la rivière Essonne sont couverts de vignobles, alors que les prairies se perdent dans le lointain* ». Le fond du cirque, près de la rivière Essonne a aussi, de tout temps, servi de terrain à la petite culture vivrière ; le maraîchage étant favorisé par la richesse des sols tourbeux qui, à contrario, sont peu propices aux labours profonds de la grande culture. Cette pratique s'est maintenue jusqu'à nos jours sous la forme de « jardins sauvages » succédant aux jardins ouvriers de l'entre-deux-guerres.

### 1.5. L'apport des archives

#### 1.5.1. Villabé

Cette synthèse d'archives a été réalisée avec le concours de l'Association *Mémoires Vives* à partir des archives de l'association, de la commune de Villabé et des archives personnelles de M. et Mme Forlivesi qui, par leur courtoise collaboration, nous ont permis d'effectuer ce travail de recherche.



37. Cartulaire de l'abbaye de  
Hyères. Arch. Départ. 91  
H 63-40, chap. I, art. IV, p. 37.

*Villa abbatis* est citée pour la première fois en 847. Le terroir est propriété des seigneurs de Corbeil, paroisse dépendante de Saint Marcel-lès-Paris et par la suite de l'Abbaye de Hyères. De 1600 à la Révolution, le village fait partie du domaine des ducs de Villeroy, seigneurs de Mennecy. Le Cartulaire de l'Abbaye d'Hyères<sup>37</sup> contient une charte d'Étienne de Senlis, évêque de Paris (1123-1142, approuvant de nombreux legs d'Eustachie de Corbeil à ce couvent. Ces dons comprennent le patronage de la cure de *Ville-l'Abbé* et la moitié de la dîme, comprenant certainement une dîme de vin. On peut considérer Eustachie de CORBEIL comme une des principales bienfaitrices de l'abbaye d'Yerres, l'un des plus riches du Parisis. Cette charte datée de 1142 est le premier document pouvant témoigner de la culture de la vigne à Villabé :

*« Thibault par la grâce de Dieu humble évêque de Paris à tous les fidèles salut savoir faisons que certains gentils hommes ayant été trouvés monseigneur etienne évêque de Paris notre prédcesseur lui remirent entre les mains certaines dixmes qu'ils possedoient injustement selon les dispositions des Saints peres et la prièrent de les donner aux Saintes religieuses d'Hyerre pour le repos des ames de tous les fidelles ce qu'il fit et nous pour leur assurer l'utilité qu'elles en peuvent retirer. avons à la prière de madame hildecarde d'Hyerre et de notre frère guillaume prieur donné et concédé tous les susdites dixmes et celles qu'elles acquerront à l'avenir et nous consentons que les susdites servantes de jesus christ jouissent de la troisième partie de la dixme d'Hyeres et la nomination à la cure d'hyeres, la dixme et la nomination. La dixme de brie. La dixme et le patronage de l'église d'evry la dixme [...] La dixme et le patronage de lieusaint la dixme de Jarcy. La dixme de [...] la dixme de concy. la dixme de chalandray. la dixme et le patronage de ville-abbé. la dixme de thiers deux portions de la dixme de Drancy et afin que ce soit ferme et stable nous y avons fait apposer le sceau de nos armes donné l'an de la naissance de jésus christ ».*

Pour le XVI<sup>ème</sup> siècle, le vignoble de Villabé est clairement établi dans un « *Registre d'ensaisainements d'herbages* », document daté de 1680 et conservé aux Archives nationales (copie in Collection Forlivesi), qui cite au folio 29 une vente le 13 janvier 1588 par « ...Laurence Lefebvre, veuve de Louis Villette, demeurant à Villabé, d'un quartier de vigne en une pièce assise au vignoble de Villabé au lieu dit Boislarde, à Martin Jouy, laboureur demeurant au même endroit. ». Le lieu-dit Boislarde qui est mentionné peut être rattaché à une partie de l'actuel coteau des Brateaux (cf. Doc annexe IV/3.1). Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le registre paroissial de l'église de Villabé signale la profession de vigneron dans un acte : « *L'an 1666 le 14<sup>e</sup> de juillet Etienne du Ru vigneron est décédé et son corps a été le lendemain inhumé dans le cimetière de l'église de Villabé* ».

Les premières précisions sur l'extension du vignoble nous sont apportées par un procès-verbal d'arpentage de la paroisse de Villabé, daté de 1785. Le document décrit les surfaces et leurs attributions respectives. La paroisse a une surface totale de 1063 arpents qui est répartie en 528 arpents de terres labourables, 76 arpents de prés, 255 arpents de vignes, 23 arpents de bois, 130 arpents en bâtiments et cours de fermes, 49 arpents de chemins et rivières. Le vignoble représente donc presque 30 % des terres cultivées soit de 86 à 102 ha selon qu'il s'agit d'arpent de Paris (34 ares) ou d'arpent ordinaire (40 ares). Sous la révolution, le vignoble de Villabé est, à l'instar de toute

38. Arrêté en date du 20 thermidor An II, Registre des délibérations de la commune de Villabé 1794-1826 - Archives communales de Villabé.

39. Délibération du 20 mars 1817. Registre des délibérations de la commune de Villabé 1794-1826 - Archives communales de Villabé.

40. Registre des délibérations, année 1823. Registre 1794-1826 - Archives communales de Villabé.

41. Registre des délibérations, année 1862. Archives communales de Villabé.

42. Registre des délibérations, année 1914. Archives communales de Villabé.

43. Monographie d'instituteur de Villabé. 1899.- Archives départ. de l'Essonne, 185.

la viticulture parisienne, à son apogée. Les cahiers de doléance mentionnent la réclamation de quatre vigneron pour la réfection des chemins. La surveillance de la vigne jusqu'aux vendanges requiert la présence de deux gardes-messiers qui sont nommés par le conseil municipal<sup>38</sup> : « ... la municipalité et le conseil assemblé au lieu ordinaire de la séance pour délibérer et faire choix de deux méssiers pour garder les vignes de la dite commune. [...] Le Conseil nomme les citoyens Pierre Huet et Aimable Rubt ». La rémunération est fixé à 15 sols par arpent de vignes.

La production et le commerce du vin revêtent une importance économique qui fait l'objet de plusieurs discussions et délibérations au sein du Conseil municipal. Ainsi, le 20 mars 1817, suite à une plainte d'un habitant, le conseil constate la détérioration des chemins, ce qui entravent l'acheminement du vin vers les marchés urbains<sup>39</sup>. Le maire expose : « ... que les chemins vicinaux qui existent en icelle et qui conduisent, soit à Corbeil soit à Mennecy [...] sont si impraticables qu'un personne à pied de l'hiver ne pouvoit y passer que les habitants sont dans l'impossibilité de vendre leur récolte faute de pouvoir la sortir du pays un cheval ci attelé d'une voiture ne peut y passer pour se rendre sur la route qui conduit à Mennecy et qui est le seul chemin pour sortir la récolte de la commune qui est un pays de vignoble où les communes voisines viennent s'approvisionner de vin lorsque les chemins étaient praticables [...] que cela même écarte la maison de vin de Paris disant que les frais de transport par rapport aux chemins sont trop considérables » (cf doc annexe IV/8). Un autre compte-rendu de séance<sup>40</sup>, décrit le rôle joué par les vigneron de Villabé, touchés par les gelées et grêles de 1822, qui vont abandonner en 1823 leur indemnité au profit de la commune pour financer la construction de l'école publique : « ... relativement à la grêle et gelée arrivées en 1822 lesquelles ensemble ont pu avoir lieu par différents évènements imprévus et le conseil étant en nombre suffisant pour délibérer sur l'objet des différentes autorisations de Mr le Sous Préfet sur l'objet et emploi de cette indemnité a ouvert la séance pour donner lecture des lettres qui accordent l'indemnité et sa distribution qui devait en être faite et en s'occupant des intentions des aiant droits à la dite indemnité qui sont consignés dans un procès-verbal du 3 8<sup>bre</sup> duquel il résulte que tous les aiant droits à la dite indemnité l'abandonne pour aider à la construction d'une maison d'école que la commune propose de faire construire [...] » (cf Doc annexe IV/9). Cette démarche volontaire de la corporation des vigneron montre leur attachement à ce que l'instruction laïque se fasse dans les meilleures conditions mais aussi révèle une relative aisance financière qui leur permet malgré une mauvaise récolte de se passer de leur indemnité pour participer à une œuvre publique. La récolte de 1822 a été catastrophique comme le confirme un inventaire après décès daté de 1823 qui fait état de « ... dans la cave 2 pièces de vins et 31 tonneaux vides ». En 1827, le vignoble emploie 90 adultes. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, en 1862, le conseil municipal interviendra lors de l'arrivée du chemin de fer pour défendre encore l'intérêt des vigneron<sup>41</sup> : « Considérant que la station [de chemin de fer] de Moulin-Galant présente de grands avantages pour la commune de Villabé, attendu que se sera un moyen de transport des produits, notamment des vins, véritable industrie à laquelle se liorent tous ses habitants. [...] Mais ces avantages ne pourront se réaliser, en ce qui concerne Villabé, chef-lieu de la commune, qu'autant qu'il sera établi un chemin d'une circulation facile pour les voitures car celui qui existe de Villabé à Moulin-Galant est

42. Registre des délibérations, année 1914. Archives communales de Villabé.

43. Monographie d'instituteur de Villabé. 1899.- Archives départ. de l'Essonne, 185.

44. Arch. Nat., série S 5749

*tellement rapide qu'il est impossible à une voiture [à cheval], comme chacun le sait, d'y passer sans s'exposer à de grands dangers. [...] Mais les dépenses qu'occasionnerait la reconstruction de ce chemin sont complètement au dessus des ressources de la commune déjà grevée d'une imposition extraordinaire de 0,20 pour jusqu'en 1868 par suite de la construction d'une école & d'une mairie, en dehors de ses dépenses ordinaires qui sont assez élevées à cause de l'entretien de cinq ponts sur la rivière d'Essonne. Et cela après que les vigneron ont perdu la totalité de leur récolte par la grêle de 1859, & depuis plusieurs années une grand partie par la maladie de la vigne.* » (cf. Doc annexe IV/12). Cette délibération nous instruit sur l'importance du vignoble à cette époque et sur les nombreuses difficultés que rencontrent les vigneron. Parmi ces difficultés, les maladies qui attaquent la vigne deviennent parfois de véritables préoccupations municipales comme l'indique cette délibération du 7 juillet 1910 <sup>42</sup> : « M. le Maire, président, dans le but de lutter efficacement contre la cochylys de la vigne, dont les ravages compromettent gravement la production du raisin, propose à titre d'essai, l'acquisition de cinq lanternes à acétylène qui seraient placées allumées dans les vignes pendant la nuit ; chaque lanterne coûterait 17 f,60 environ. ». (cf Doc annexe IV/13). On remarque que ce conseil municipal n'est pas totalement désintéressé puisqu'il compte parmi ses membres plusieurs vigneron : Désassis, le maire, Caillet, Huet, Robin...

L'administration préfectorale a procédé à diverses enquêtes sur l'activité agricole dans les communes au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'enquête départementale agricole de 1862 recense à Villabé 72 ha de vignes pour 455 ha en toutes cultures, ce qui représente 16 % des terres cultivées. On constate donc une nette diminution de la proportion du vignoble entre 1785 et 1862 (cf. supra). Vers 1862, la production est de 30 hl en moyenne par ha et atteint 50 hl les bonnes années. Le prix de vente moyen du vin est de 38 f / hl.

Dans la monographie communale<sup>43</sup>, l'instituteur de Villabé indique « *Le coteau qui comprend 1048 parcelles est entièrement occupé par la vigne qui produit un vin rouge assez estimé* ».

### 1.5.2. Lisses

Cette synthèse a été réalisée grâce au concours de Mme Noëlle Benyamin, ancienne archiviste de la commune de Lisses, qui nous a donné toutes les facilités pour accéder aux documents.

L'origine du nom de Lisses apparaît en 752. Le toponyme est certainement d'origine francique (*Listja* : barrière). Succédant à la colonisation romaine, les francs ont défriché les plateaux dans la région pour y établir des établissements agricoles. Vers l'an 800 la terre de Lisses est rattachée à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. C'est en 998 que l'on trouve pour la première fois le nom de Lisses dans un texte de donation à l'abbaye par autorisation de *Burchard*, Comte de Corbeil et Évêque de Paris. L'Inventaire des titres des prieurés de Corbeil - Saint-Jean-en-l'Île inscrit dans le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés<sup>44</sup> livre plusieurs citations remarquables liées à l'activité viticole des frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem établis à Corbeil ; ces religieux possédaient dans le

45. N. BENYAMIN et Marie-Annick MANTZER – Lisses. *Ed. Amatteis, 1994.*

46. Adrien BOULANGER, instituteur - *Monographie de Lisses, 1899.* AD 91.

47. Statistiques agricoles de la commune de Lisses, fin XIX<sup>e</sup> s. *Archives municipales de Lisses.*

cirque de l'Essonne les terres qui portent encore leur nom : les Roches Saint-Jean sis sur la commune de Lisses :

- 1259 - « Garnier, prieur de Saint Guénault fait savoir que Guillaume Orgence de l'Orme et Héloïse sa femme ont vendu 1 demi-arpent de vigne au prieur des frères de l'Hospital de Jérusalem ».
- 1383 - 28 octobre - « Frère Jean de Fresnoy, prieur de Saint Jean en l'Isle a affermé pour 9 ans à Chevrier Cantois et Jacques de la Fontaine une pièce de vigne appelée Crenet de 2 arpents et demi ».
- 1384 - 14 août - « Jean de la Chapelle et Perette sa femme ont cédé à frère Eustache un demi-arpent de vigne »

A Lisses, jusqu'à la Révolution, les terres sont réparties entre la noblesse, l'église et les « taillables », c'est à dire ceux qui sont soumis à l'impôt. L'église détient 11 %, les privilégiés 83 % et le peu qui reste est partagé par la plus grande partie de la population. La terre produit des fruits, des grains et du vin. En 1785, la vigne couvre 7 % du territoire soit environ 85 ha. Les meilleurs vignobles sont ceux de Montauger et de Montblin. Le vignoble de Montauger est très ancien. Il est cité dès le XIII<sup>ème</sup> siècle par les moines de l'abbaye de Saint Maur qui se réserve, sous forme de dîme, une partie du vin de Montauger<sup>45</sup>. La vigne ne couvre plus que 40 ha vers 1880, comprenant les Brateaux, Montauger et Montblin. Elle fournit « un vin léger, frais et agréable à boire »<sup>46</sup>. Deux gardes-messiers sont nommés chaque année par les habitants pour assurer la surveillance des vignes jusqu'à la récolte, le grappillage étant une pratique courante.

L'étude des documents cadastraux à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour la commune de Lisses permet de localiser le vignoble sur le coteau des Roches-Saint-Jean et des Longaines où la plus grande partie des parcelles sont recensées en qualité de Vignes. Les Bouts Cornus, situés en contrebas, sont des terres labourées qui appartiennent en grande partie au sieur Radot. La lecture des Statistiques agricoles de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>47</sup> nous montre l'état des surfaces cultivées et met en évidence une importante variation de la production d'une année à l'autre (fig. 10). En 1900, le vignoble de Lisses couvre encore 36 ha ; son démantèlement s'accélère jusqu'à l'aube de la première guerre mondiale où il n'occupe plus qu'une douzaine d'hectares.

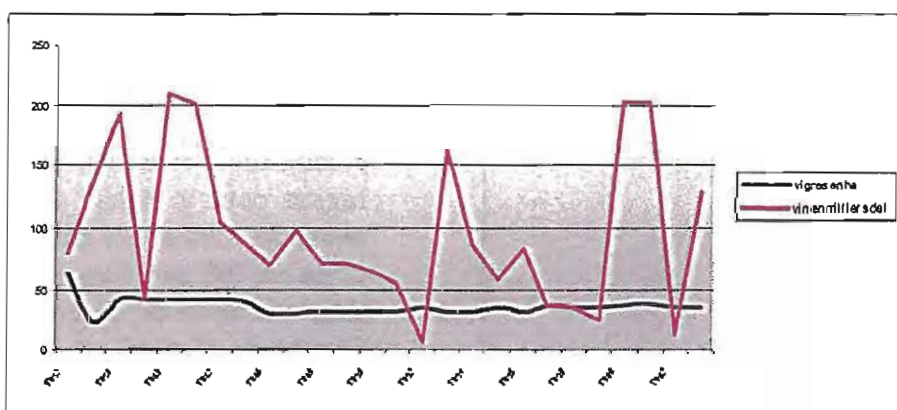


Fig. 10 - Graphique d'après l'étude des Statistiques agricoles de la commune de Lisses, 1852 à 1903.

48. Registres cadastraux .  
 Archives municipales de Lisses.

49. Statistiques agricoles de la  
 commune de Lisses, 1953-  
 1963. Archives départementales  
 91.

50. Délibération du Conseil  
 municipal de Lisses, année  
 1892. Archives municipales de  
 Lisses.

51. Dossier de demande  
 d'installation de fours à chaux  
 par le Sieur Damour. Archives  
 municipales de Lisses.

La matrice cadastrale de 1914<sup>48</sup>, fait apparaître les noms de François Caillet, « vigneron à Villabé » qui possède 6164 m<sup>2</sup> de terres aux Bas Cornus et aux Brateaux ; de Jules Lécuyer, cultivateur à Lisses qui possède de nombreuses Vignes et terres aux Longaines, aux Brateaux, aux Hauts-Cornus mais aussi aux Vignes de Montblin et aux Vignes de Villoison ; de Émile-Paul Vervant, « Marchand de vins à Corbeil, rue de la Pêcherie », qui possède nombre de parcelles, certainement couvertes de vignes, aux Roches-Saint-Jean, aux Longaines, aux Hauts-Cornus et aux Brateaux. Ce dernier cultive aussi des vignes à Montblin, à Montauger et à Villoison.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, quelques parcelles de vignes perdureront comme l'indiquent les Statistiques agricoles de 1953 à 1963<sup>49</sup> qui indiquent entre 0,70 et 0,40 ha de vignes produisant de 10 à 48 hl de vin rouge. La dernière statistique officielle date de 1963 avec 20 ares et 8,3 hl de vin rouge produit.

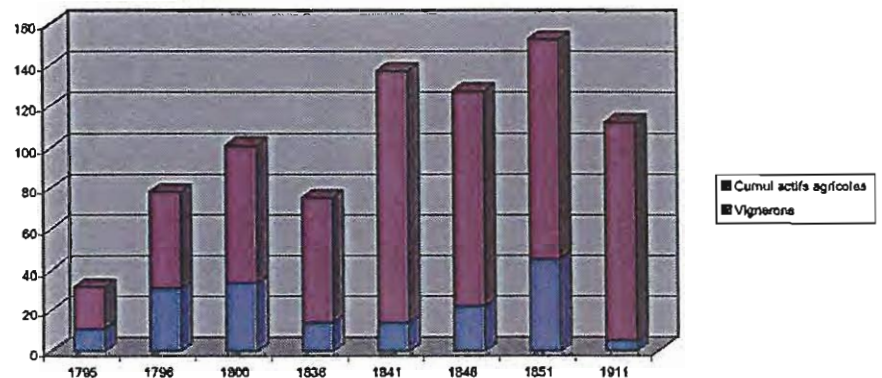


Fig. 11 - Graphique d'après l'étude des données de population de Lisses entre 1795 et 1911.

A noter en marge de l'activité viticole, l'implantation au bout du chemin des Roches Saint-Jean d'un champs de tir destiné à l'entraînement des gendarmes. Le Conseil municipal de Lisses autorise en 1892 l'installation de ce champs de tir « ...derrière le moulin de Robinson au bois des Roches Saint-Jean»<sup>50</sup>. Les anciens de Lisses et d'Essonne se souviennent encore des exercices de tir qui ont eu lieu jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Autre fait notable : un projet d'installation de fours à chaux au lieu-dit « les Rochers Saint-Jean » est déposé le 24 avril 1864<sup>51</sup>. Ce projet comprend l'implantation de deux fours sur les parcelles 33 et 34, section B du cadastre. Un plan pour l'implantation de deux fours est annexé à la demande déposée par le Sieur Damour résidant à Essonne. Chaque four projeté a un diamètre de 3,30 m. Les deux fours sont distants de 12 m. L'autorisation est délivrée par la préfecture de Seine-et-Oise, le 25 juillet 1864 (Doc. Annexe IV/17.3), mais le projet n'aboutira sans doute pas. En effet, nous n'avons trouvé aucun indice de l'existence de ces fours, ni dans la documentation et les témoignages, ni sur le terrain.



Fig. 12 - Scène de vendanges à Villabé vers 1946-48. Archives M. Forlivesi.



Fig. 13 - Scène de vendanges à Villabé vers 1946-48. archives Association Mémoires Vives.

52. M. DERRUAU – Précis de géomorphologie. Masson éd., Paris, 1967.

## 2. Géomorphologie et paysage

### 2.1. Généralités sur les méandres fluviaux

Le relief du Cirque de l'Essonne correspond à un modèle géomorphologique de méandre (Fig. 15). Le méandre est un trait fréquent des tracés fluviaux. C'est une sinuosité accentuée qui affecte le lit apparent d'un cours d'eau. Les méandres ne s'établissent pas régulièrement sur tout le parcours des cours d'eau : de courtes sections à méandres alternent avec des zones à simples sinuosités<sup>52</sup>. L'Essonne, simple affluent, n'en présente pratiquement pas, tandis que la Seine, entre Melun et Corbeil, en décrit une série typique. Deux types de méandres se distinguent<sup>50</sup> :

- o Les méandres de plaines alluviales s'établissent lorsque la sinuosité de la rivière est indépendante du tracé de la vallée ;
- o Les méandres de vallées ou méandres encaissés s'établissent, quant à eux, lorsqu'il y a similitude de tracé, c'est le cas des méandres de la Seine en amont de Corbeil et du méandre du Cirque de l'Essonne .

Le méandre résulte d'une tendance des courbes fluviales à s'accroître (Fig. 14). La dynamique hydraulique, en particulier la vitesse de l'eau, déporte le courant vers la rive extérieure du cours d'eau et, par abrasion, érode cette rive. Par ce processus, la rive concave se creuse de plus en plus et montre un profil escarpé tandis que la rive convexe est basse. Le courant qui y est plus lent se décharge des matériaux d'érosion qu'il charrie et ainsi abandonne des alluvions qui construisent une grève. La vallée présente en conséquence un profil dissymétrique. Cette formation du profil s'accompagne par une tendance du méandre à migrer vers l'aval.

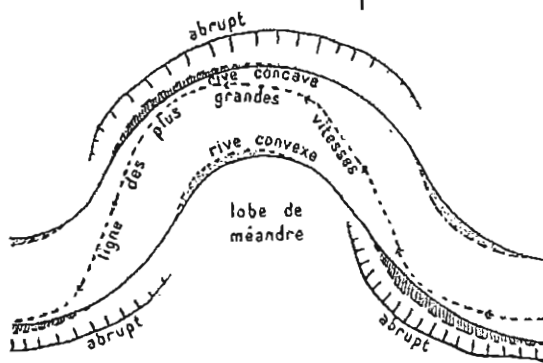


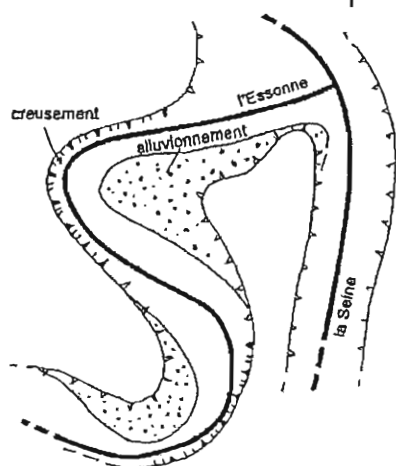
Fig. 14 – Évolution d'un méandre par creusement de la rive concave et alluvionnement sur la rive convexe. (Derrau, 1967).

Dans notre région, la dynamique fluviale n'est pas la seule cause de la dissymétrie des vallées. Pendant les périodes de glaciation, l'érosion péri-glaciaire a agi préférentiellement sur les versants Nord, exposés au sud, soumis à des cycles de gel et de dégels printaniers qui ont favorisé l'érosion par solifluxion et le nappage des versants par des colluvions. A contrario, les versants Sud, orientés au nord et donc protégés du dégel, sont restés à l'état de pergélisol (sol gelé en permanence) ce qui a momentanément figé leur topographie et ralenti l'action érosive. Ce processus a pu selon les cas renforcer la dissymétrie initiale des versants de méandre ou l'atténuer ; l'orientation des méandres et la nature des roches encaissantes jouant un rôle déterminant.

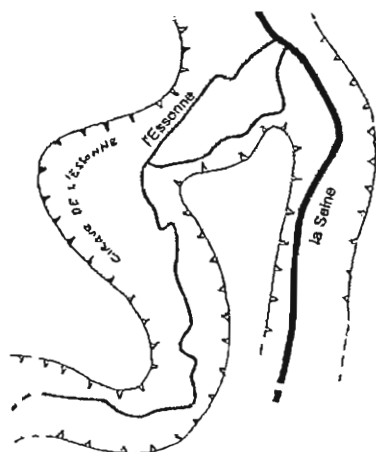


Fig. 15 - Le Cirque de l'Essonne vu à 120° depuis Villabé, montage panoramique (Photo P ; VIETTE).

52. M. DERRUAU - Précis de géomorphologie. Masson éd., Paris, 1967.



Phase de reusement anté-würm



Actuel

Fig. 16 - Mise en place du relief du Cirque de l'Essonne au cours du Quaternaire. (P. VIETTE, 2004).

## 2.2. Originalité du Cirque de l'Essonne

Le Cirque de l'Essonne forme un vaste amphithéâtre naturel issu d'un ancien système de méandre en amont de la confluence avec la Seine. Ce paysage singulier découle de l'action hydrodynamique du cours d'eau affrontant la résistance du substrat rocheux lors de son enfoncement au Quaternaire. La vallée empruntée par un cours d'eau à haute énergie, sans commune mesure avec la rivière Essonne actuelle, a entaillé la plate-forme structurale de Brie, établie sur les calcaires et les argiles à meulière de Brie (Oligocène) et s'est encaissée dans la série éocène : Marnes supra-gypseuses puis calcaire de Champigny. Le Calcaire de Champigny (Éocène supérieur) affleure naturellement sur le flanc nord du cirque où il a affleure aux « Roches Saint-Jean ». Il a une puissance 30 à 40 m dans la région de Corbeil - Melun (Nota : Ce calcaire ne semble pas avoir fait l'objet d'une exploitation particulière sur place. Les plus proches sites d'extraction de cette roche sont des carrières jouxtant des fours à chaux au pied du coteau des Brettes (Villabé), au sud, et à la Nacelle (Essonnes), à l'est).

L'établissement du système Seine et de ses affluents au Quaternaire est dépendant des variations hydrostatiques de la Manche. Les baisses du niveau marin régies par les conditions climatiques, périodes glaciaires entrecoupées d'interglaciaires tempérés, ont déterminé les phases de creusement et de sédimentation alluviale. Lorsqu'au cours d'une de ces phases initiales de creusement, le lit de l'Essonne a atteint le toit du calcaire de Champigny, le processus d'érosion s'est ralenti. Le cours d'eau procédant par décapage superficiel du massif s'est frayé un parcours au profit des lignes les plus favorables : failles, diaclases, dépressions morphologiques du toit, synclinaux. Venant de l'ouest, le thalweg de l'Essonne n'a pu rejoindre la vallée de la Seine car il s'est trouvé barré par un interfluve rocheux. Le cours de la rivière a alors décrit une première courbe vers le nord, longeant l'obstacle, puis s'en est éloigné par accentuation du méandre vers le nord-ouest avant de pouvoir rejoindre le fleuve en décrivant un dernier méandre à 90° vers l'Est. Il en résulte deux curiosités géomorphologiques : le *Cirque de l'Essonne*, rive externe du dernier méandre, ainsi qu'un interfluve très étroit situé à trois kilomètres au sud de la confluence qui sépare les deux thalwegs de moins de 1 km, entre Moulin-Galant et les Bas-Vignons. Sa crête sommitale (Le Pressoir-Prompt) domine la Seine de 50 m et l'Essonne de 40 m. A l'Holocène, après l'édification du méandre, l'Essonne a progressivement abandonné son tracé sur la rive externe du méandre pour migrer vers l'Est en retaillant un lit dans les alluvions anciennes. Des lambeaux de la falaise riveraine subsistent sur la partie la plus abrupte du coteau, au nord du cirque. Ces escarpements de calcaire de Champigny, dénommés localement « Roches Saint-Jean », témoignent de l'ancien tracé de l'Essonne qui coule aujourd'hui plus à l'Est.

Le fond du cirque, sous la cote 45 NGF, est comblé par des alluvions anciennes à dominante tourbeuse. L'Essonne, déviée de son cours naturel dès le Moyen-âge et relevé de son thalweg par d'anciens biefs de moulin, coule à la cote 39 NGF au pont de Robinson.



### 3. Cartographie des ressources patrimoniales

#### 3.1. Patrimoine historique : le vignoble du Cirque de l'Essonne

La présence ancienne d'un vignoble est avec le milieu naturel (patrimoine ne faisant pas l'objet de la présente étude), l'élément patrimonial majeur qu'il convient de prendre en compte en priorité dans les projets de restauration et de mise en valeur du site. Les coteaux, anciens lieux d'implantation du vignoble, seront pris en compte ainsi que toute culture relictuelle de la vigne et ses vestiges de plantation, omniprésents sur tout le coteau, depuis les Brateaux à Villabé jusqu'aux Longaines à Lisses et Corbeil-Essonnes. La vigne de M. Lino Battistel (cf. n° 1 sur la carte p. 25), située en contrebas du chemin des Longaines est un des plus bel ensemble, encore cultivé il y a moins de dix ans. La vigne s'est ensauvagé un peu partout et reste présente sur tout le coteau, en particulier dans le secteur des Roches Saint-Jean où de nombreux cepes productifs sont maintenus dans les jardins.

##### 3.1.1. Cartographie du vignoble au maximum supposé de son extension (fin du XVIIIème s.).

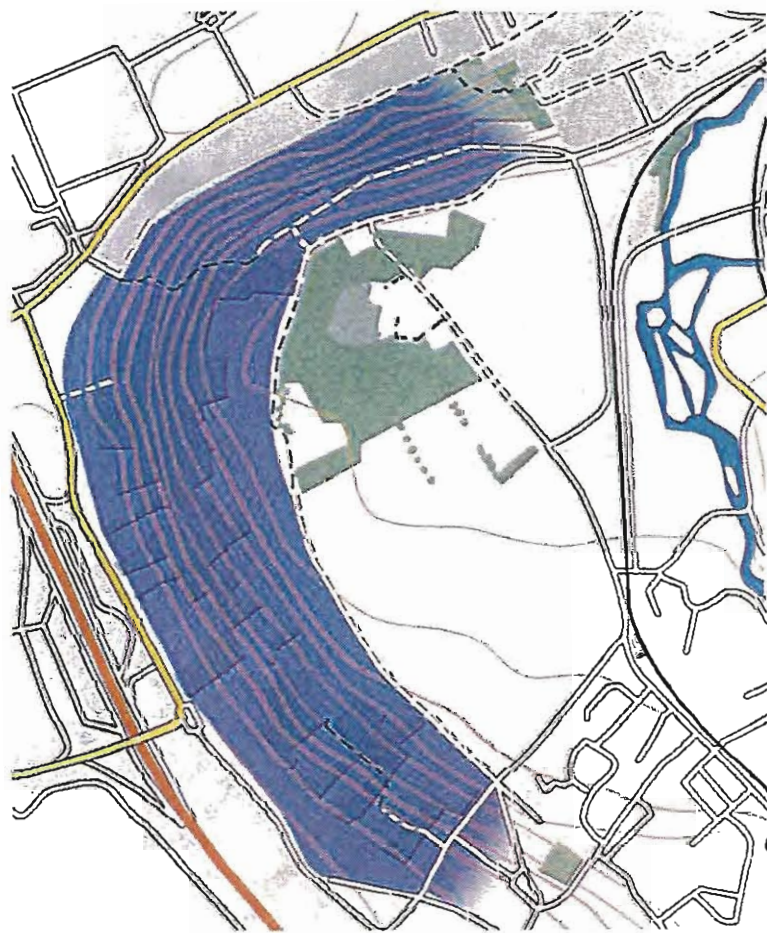


Fig. 17 – Situation du vignoble au cours des XVIIème et XIXème siècles d'après l'étude des données cadastrales.

### 3.1.2. Cartographie de la vigne dans le Cirque de l'Essonne

Cette cartographie a été réalisée en se fondant sur l'examen systématique des lisières. Elle est une base fiable pour servir dans le cadre d'un projet de reconstitution partielle du vignoble. La densité de la friche rendant impénétrables les masses de végétation, cette cartographie n'exclut pas que la vigne soit aussi présente à l'intérieur de certains massifs.

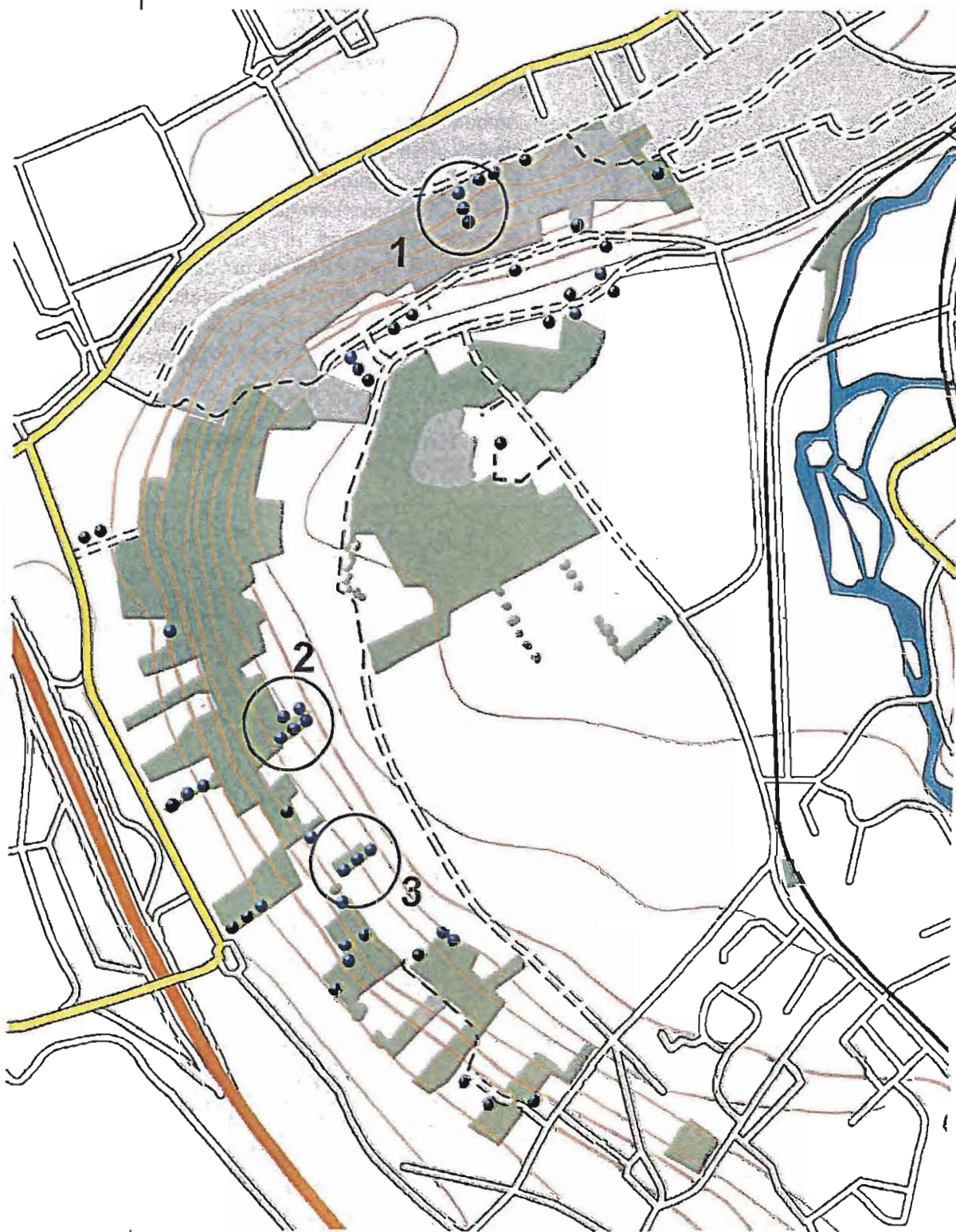


Fig. 17 bis – Situation des témoins de l'ancien vignoble : Présence de la vigne constatée en 2004 (points bleus) ; reliquat de vignoble important (cercle bleu).

## 3.2. Patrimoine paysager

### 3.2.1. Zone d'intérêt géomorphologique

Le site a fait l'objet d'un recensement dans le cadre de l'*Inventaire départemental du patrimoine géologique* (additif, Janvier 2004) sous la référence « Cirque de l'Essonne », géosite n° 01.ES.013. La fiche d'inventaire indique en conclusion : « L'affleurement des Roches Saint-Jean mérite d'être pris en compte comme site Espace Naturel Sensible. C'est un des rares exemples géomorphologiques d'un escarpement rocheux naturel du calcaire de Champigny en Essonne. Le débroussaillage de ses abords permettrait de mettre en valeur les roches dans le paysage du Cirque de l'Essonne. Le coteau calcaire exposé au sud présente en outre des potentialités d'association d'espèces végétales thermophiles. La création d'une liaison pédestre à flanc de coteau menant de Corbeil à Villabé est une solution de valorisation du site à étudier. ». Cet affleurement est actuellement très difficile d'accès car il est inclus dans des parcelles « mitées » ou enfoui sous une végétation impénétrable.

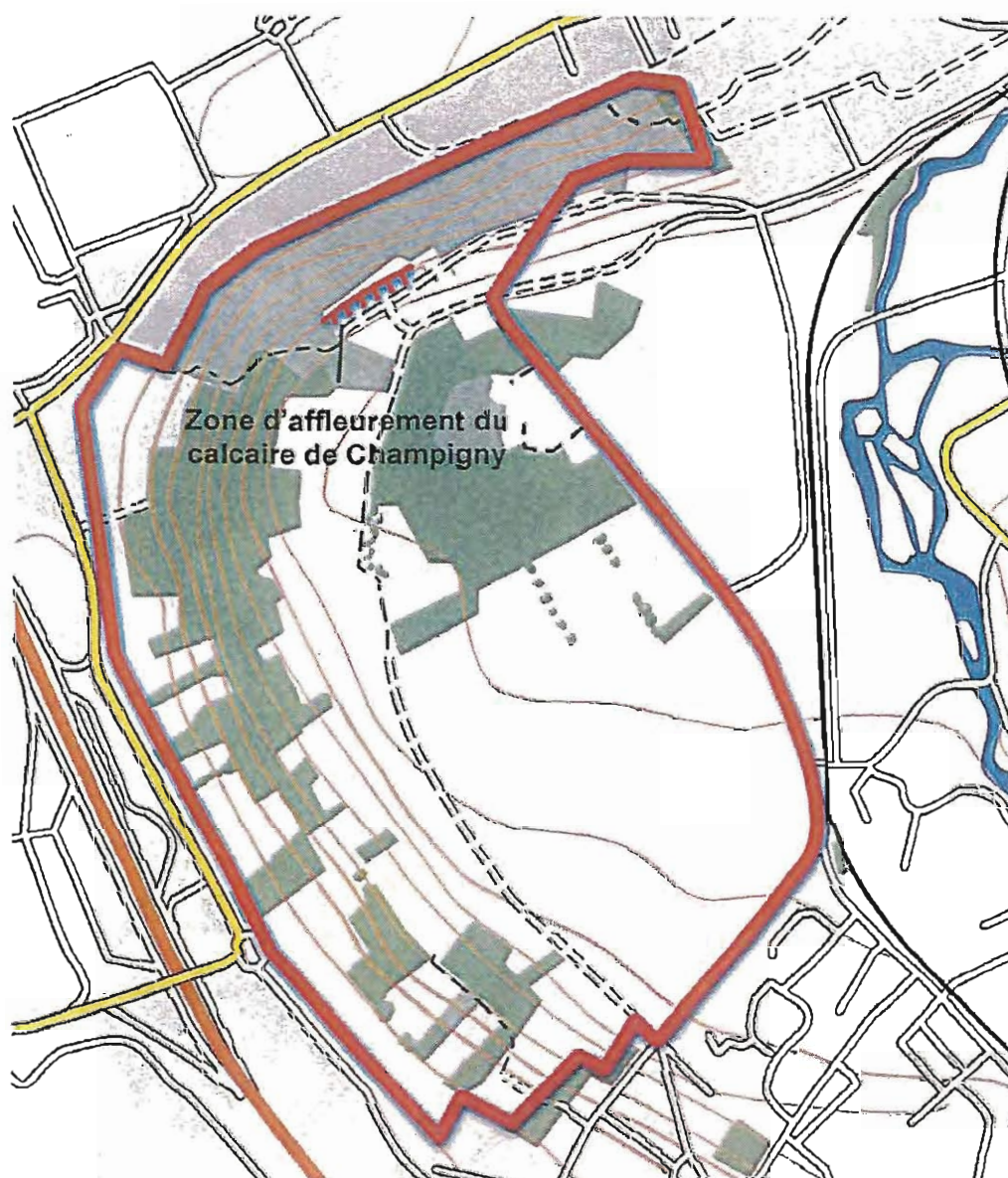


Fig. 18 - Périmètre (trait plein rouge) de zone d'intérêt géomorphologique « Cirque de l'Essonne » et zone d'affleurement du Calcaire de Champigny (barre à échelons) formant une paléo-falaise (actuellement enfouie dans la végétation).

### 3.2.2. Lieux-belvédères et lecture du paysage

La topographie du site présente de nombreux points élevés qui sont propices à la lecture du paysage. Le plus remarquable est celui qui, depuis le rond-point donnant accès à l'autoroute A6 (altitude 86 m), offre une vue panoramique à 180 ° sur la vallée de l'Essonne avec agglomération de Corbeil en arrière plan (Fig. 17). C'est, sans exception, le point-de-vue le plus remarquable pour observer l'emprise urbaine et son contexte naturel. L'intérêt de ce belvédère est malheureusement altéré par l'environnement routier (Autoroute A6, aire de service de Villabé) qui le rend peu propice à une exploitation touristique ou pédagogique. Si ce point-de-vue reste le plus remarquable, d'autres existent qui du fait de l'enfrichement du coteau tendent à disparaître, en particulier au nord, le long du chemin des Longaines.

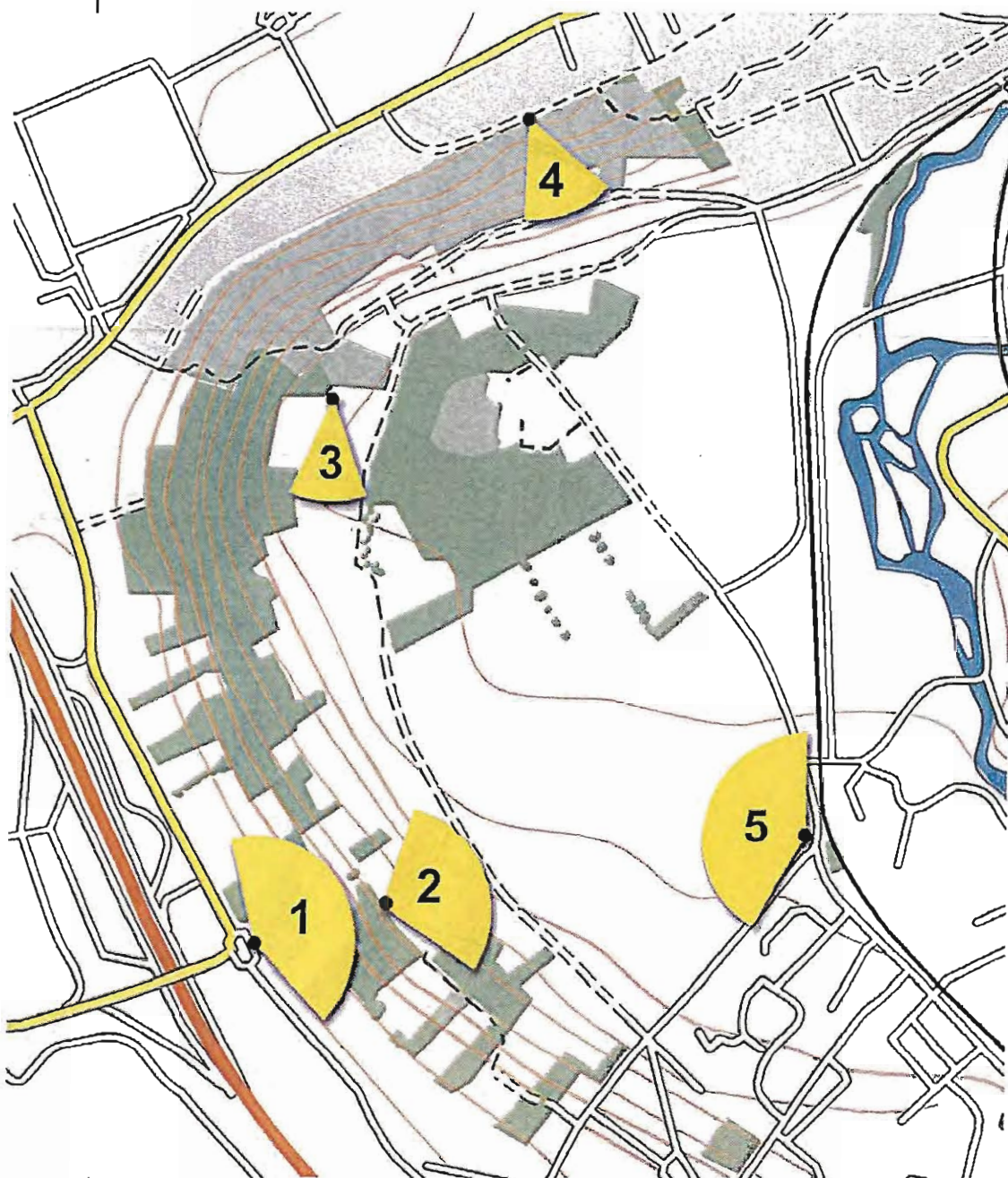


Fig. 19 - Cartographie des points potentiels de lecture du paysage (l'angle du champ de vision est indiqué).

N°	Situation	Caractéristiques	Intérêt du point de vue
1	Plateau des Brateaux Rond-point Bretelle A6 (alt. 86 m)	Angle de vue 160° Axe est	Vue panoramique de la vallée de l'Essonne, vue remarquable sur la ville de Corbeil-Essonnes, le site industriel de la papeterie, les cités Darblay et Villabé. Plateau de Brie à l'horizon.
2	Coteau des Brateaux Chemin des Bas-Cornus (Alt. 70 m)	Angle de vue 150° Axe ENE	Même vue que point 1 avec une moindre extension sur le lointain.
3	Pied du coteau, extrémité nord de la plaine	Angle de vue 60° Axe sud	Vue en perspective du coteau des Brateaux, permet d'apprécier la morphologie du site.
4	Chemin des Longaines	Angle de vue 80° Axe sud-est	Vue d'ensemble du, Corbeil-Essonnes, Villabé en fond.
5	Rue Fernand Laguide, extrémité Est de la plaine.	Angle de vue 160° Axe nord-ouest	Vue panoramique du cirque depuis un point bas. Permet l'observation global du cirque.



Vue d'ensemble depuis le point 1



Nord Nord-est  
 Panorama du Nord au Nord-Est



Nord-Est Est Sud-Est

Suite du panorama,  
 du Nord-Est au Sud-Est

Fig 20 - Vue panoramique depuis le point 1 (photo P. VIETTE)

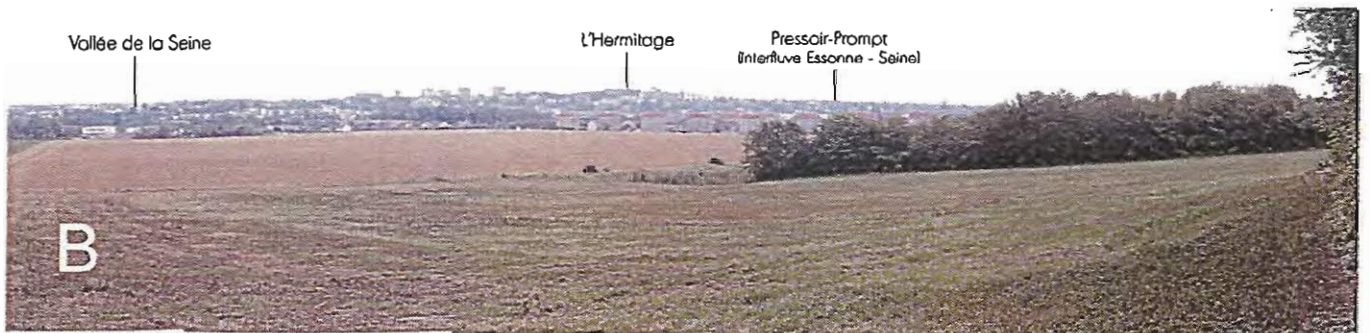


Vue d'ensemble depuis le point 2



Nord

Nord-est



Nord-Est

Est

Sud-Est

Suite du panorama,  
 du Nord-Est au Sud-Est

Fig 21 - Vue panoramique depuis le point 2 (photo P. VIETTE)



Fig. 22 - Robinson en premier plan et les cités Darblay de Villabé, en arrière plan, vus depuis le point 4 (chemin des Longaines).



Vue d'ensemble depuis le point 5



Sud-Ouest

Ouest



Nord-Ouest

Nord

Suite du panorama,  
du Nord-Ouest au Nord

Fig 23 - Vue panoramique depuis le point 5 (photo P. VIETTE)

## 4. Conclusion

Le Cirque naturel de l'Essonne est une vaste enclave au sein de la trame urbaine. Le site est composé d'une mosaïque d'espaces agricoles (dont certains sont en déprise et en voie de recolonisation naturelle), de boisements, de friches et de jardins « sauvages ». Ses paysages remarquables de coteau à vignes, de vergers, de marais tourbeux, méritent d'être réhabilités et conservés pour enrayer leur actuelle dégradation, du fait de leur déprise et des contraintes exercées par une urbanisation périphérique très extensive.

Le site présente de nombreux attraits, tant sur le plan naturel, par sa géomorphologie caractéristique et par la diversité de ses milieux, que sur le plan historique. Son histoire peut en effet être décrite depuis l'antiquité, puis au travers de toutes les époques jusqu'à notre ère industrielle. Cette histoire s'inscrit dans le passé et l'évolution de deux villages d'origine rurale, Lisses et Villabé, et d'une grande cité commerçante et industrielle : Corbeil-Essonne. De ce point de vue, le Cirque de l'Essonne identifie encore aujourd'hui la transition entre un Nord urbain et un Sud agricole qui caractérisent le département de l'Essonne. Cette histoire est particulièrement riche et diversifiée dans les thématiques qu'elle aborde. Un des principaux atouts mis en évidence par l'étude est son intérêt en qualité d'ancien vignoble. C'était un des trois plus importants sur le territoire du département de l'Essonne, dont il subsiste toujours des vestiges notables. Il n'est pas inutile de rappeler que la région parisienne était avant la Révolution la plus importante région viticole du royaume de France. Le vignoble du coteau des Brateaux, sur le versant du Cirque de l'Essonne, a subsisté jusqu'à la fin des années 1970 et témoigne de plus de 1000 ans d'histoire de la vigne et du vin en Île-de-France.

Le Cirque naturel de l'Essonne offre donc des potentialités de mise en valeur grâce à la richesse et la diversité de ses ressources culturelles et patrimoniales. La restauration et la restitution des paysages anciens, tels que vergers, vignobles, prairies de fond de vallée... méritent d'être entreprises. L'espace, s'il est restitué et aménagé pour l'ouverture au public, constituerait un haut-lieu propice à la sensibilisation du public et à l'éducation des plus jeunes. La lecture du paysage peut, par exemple, y être effectuée grâce aux points de vue exceptionnels qu'il offre sur la cité de Corbeil-Essonne, sur les anciennes papeteries, sur la confluence de l'Essonne et de la Seine, etc. Des sentiers thématiques peuvent aussi être aménagés pour parcourir le site et constituer des liaisons douces entre les centres urbains. Enfin, la reconstitution partielle du vignoble est une perspective proposée par les associations locales et souhaitée par la commune de Villabé. Dans le cadre d'une approche partenariale de protection et de valorisation d'un Espace Naturel Sensible péri-urbain, ce projet (dont la faisabilité reste à définir) constituerait un pôle d'éco-tourisme original au plan départemental.



IN SITU tient à exprimer sa gratitude auprès de tous ceux qui, par leur aimable contribution, ont permis la réalisation de cette étude.

Nous remercions tous particulièrement : Mme Paulette Cavailler, historienne de la *Société Historique et Archéologique de l'Essonne*, Mme Michèle Forlivesi de l'Association *Mémoires Vives* à Villabé, M. Louis Maintenant de Lisses et M. Lino Battistel de Corbeil-Essonnes qui nous ont permis de recueillir leurs témoignages.

Nous remercions pour leur aide :

- M. le Maire de Villabé ;
- M. le Maire de Lisses ;
- M. Forlivesi, conseiller municipal de la commune de Villabé ;
- Mme Noëlle Benyamin, archiviste retraitée de la ville de Lisses ;
- Mme Monique Schiratti, chef de service, Mme Caroline Claude, archéologue, et M. Pierre Gérard du Service départemental du Patrimoine culturel (CG 91);
- Le personnel des archives départementales de l'Essonne.
- Les membres de l'Association Mémoires Vives ;
- La Société Historique et Archéologique de l'Essonne ;

Les renseignements qu'ils nous ont communiqués et les facilités d'accès à la documentation qu'ils nous ont accordées ont permis d'apporter d'utiles précisions à notre travail.

Philippe VIETTE